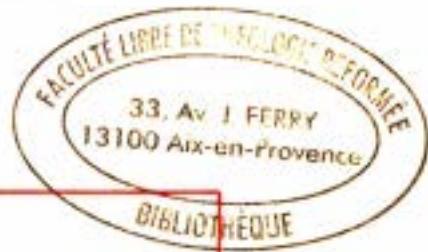


# LA REVUE RÉFORMÉE

*SOLI DEO GLORIA*



## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| Daniel ROBERT : Synodaux et Episcopaliens en France au début du XIX <sup>e</sup> siècle .....  | 1  |
| Prosélytes et Prosélytisme : Prière d'insérer de la Communauté de Taizé (Fr. CHARLES-EUGENE, Roger SCHUTZ). Textes de Jean-Marc CHAPPUIS, de participants au Colloque, de Robert OSTERMANN, de Karl BARTH, Pierre MARCEL ..... | 20 |
| Pierre PETIT : Quelques livres catholiques .....   | 31 |
| Le chrétien et l'Etat, conférence internationale ....  | 48 |

# LA REVUE RÉFORMÉE

*REVUE THEOLOGIQUE ET PRATIQUE*

*à l'usage des fidèles, des conseillers presbytéraux et des pasteurs*

*publiée par la*

**SOCIETE CALVINISTE**

**Avec la collaboration de pasteurs, docteurs et professeurs  
des Eglises réformées françaises et étrangères.**

## COMITE DE REDACTION

Jean CADIER — Pierre COURTHIAL

Pierre MARCEL — Michel RÉVEILLAUD

André SCHLEMMER — A.-M. SCHMIDT

Avec la collaboration de : J. G. H. HOFFMANN, A.-G. MARTIN,  
Pierre PETIT, etc...

*Directeur : Pierre MARCEL, D. Th.*

*Président de l'Association Internationale Réformée*

*Rédaction et commandes : 8, rue de Tourville, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
(Seine-et-Oise), France*

## ABONNEMENTS, ENVOIS DE FONDS ET DONS se référer page 3 de la couverture

Prix de ce numéro : F 4,50

(Franco de port et 15 % de réduction sur toute commande de numéros spéciaux de  
« La Revue Réformée ». — Voir pages 3 et 4 de la couverture)

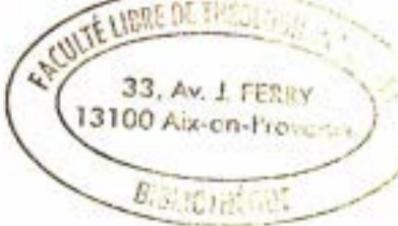
## A NOS ABONNES :

La Revue Réformée vous serait reconnaissante de bien vouloir régler sans tarder l'abonnement 1963. Au reçu de ce numéro, à l'ancien tarif (Cf. p. 3 de la couverture du numéro 52). — A partir du premier juin, au nouveau tarif (Cf. p. 3 de la couverture du présent numéro), que diverses hausses de prix nous obligent à adopter. Merci.

— Les abonnements partent toujours du premier numéro de chaque tome (année ordinaire).

— Tout abonnement qui n'est pas réservé au 31 décembre (par lettre adressée à l'Administration de la Revue) est considéré comme valable pour l'année suivante.

— Les abonnements doivent être réglés dans les six premiers mois de l'année. Les frais de rappel (1 F) sont à la charge des abonnés.



# SYNODAUX ET ÉPISCOPALIENS EN FRANCE AU DÉBUT DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

par Daniel ROBERT

L'étude du pasteur Roger BARILIER (\*) est une étude théorique ou normative, dans laquelle sont invoqués des arguments, ou considérations, d'ordre historique.

Nous ne prétendons point intervenir dans le débat d'ordre théorique (en ce qui concerne ce débat lui-même, nous serions personnellement enclin à penser qu'en effet, comme M. BARILIER le soutient, les arguments scripturaires et rationnels en faveur d'un certain type de régime épiscopal — épiscopalisme non monarchique — ont été, en Suisse et en France, trop souvent et assez fâcheusement passés sous silence<sup>1</sup>). Mais nous pensons, par contre, que plusieurs des arguments d'ordre historique qui ont été invoqués par M. BARILIER à l'appui de sa thèse normative ne sont point d'excellente qualité. Lorsque le contexte historique est mieux connu, l'on s'aperçoit, en effet, que ces arguments n'ont pas la valeur que M. BARILIER leur prête, ou même (cas du début du XIX<sup>e</sup> siècle en France) se retourneraient aisément contre son argumentation. Nous précisons bien volontiers qu'il ne s'agit ici que de *certain*s des arguments d'ordre historique qui ont été invoqués, et que plusieurs autres nous semblent, au contraire, très solides<sup>1 bis</sup>.

Nous n'exposerons nos propres idées touchant le contexte historique qu'à propos des faits que nous connaissons bien, les ayant étudiés nous-même<sup>2</sup>.

(\*) De la souveraineté de Dieu à la souveraineté du nombre. Analyse critique du Régime presbytérien synodal, *La Revue Réformée*, N° 50, p. 1 à 26.

<sup>1</sup> A notre avis, les institutions existant actuellement en France (Conseils régionaux et Conseil national avec présidents permanents) constituent un correctif *minimum* au régime synodal pur.

<sup>1 bis</sup> En particulier (BARILIER, p. 8, n. 22) l'argument du rôle « épiscopal » joué par CALVIN pendant sa vie. Ci-après, nous en ajoutons nous-même un (entretien OLIVIER-DESMONT - LACOSTE, 1802).

<sup>2</sup> M. BARILIER, rédigeant son étude en 1959, n'avait pu avoir connaissance de nos thèses (1961) ni de notre recueil de *Textes et documents...* (1962); il paraît avoir ignoré nos brèves publications antérieures de textes « épiscopaliens » datant du Premier Empire (dans *B.S.H.P.F.*, années 1955 et 1956).

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (p. 9-10 de M. BARILIER; cf. p. 24), Paul RABAUT et son fils ainé SAINT-ETIENNE ont critiqué, de façon plutôt dure, le régime synodal. Il importe de bien marquer ici que ces critiques (la célébrité de leurs auteurs pourrait tromper) ne se situent point dans l'abstrait, après une étude théorique, ou seulement réfléchie : P. RABAUT et son fils étaient, lorsqu'ils ont émis au sujet des synodes les opinions désabusées, sévères même, que feu PANNIER avait relevées (sans très bien comprendre dans quel contexte elles s'inséraient<sup>3</sup>), en plein conflit chronique avec le synode de leur province, le Bas-Languedoc, conflit qu'éclairent les délibérations même de ce synode dans ses réunions successives : l'objet du conflit étant l'établissement, souhaité par les RABAUT, de Comités permanents dans l'intervalle des sessions du synode, Comités qui auraient en pratique permis à P. RABAUT de diriger la vie ecclésiastique; les très vives résistances du synode (et, de même, du dernier synode national du XVIII<sup>e</sup> siècle, celui de 1763), la lutte permanente, expliquent assez les dures expressions des deux RABAUT<sup>4</sup>; tout le problème est de savoir si la dureté de ces expressions est bien à leur honneur ! A notre avis, même si l'on juge que les RABAUT avaient raison *sur le fond*, ces circonstances ôtent tout au moins la plus grande part de sa valeur à *l'aspect mordant* de leurs critiques<sup>5</sup>.

Plus tard, après la Révolution, un certain épiscopalisme naît à nouveau, dans le protestantisme français, sous le Consulat et l'Empire. M. BARILIER n'a connu ce mouvement, à travers feu PANNIER, que sous l'aspect des vues de D. ENCONTRE (BARILIER, p. 9, 21). Il l'a malheureusement apprécié d'une façon inexacte, car il a cru (p. 9-10) que les Eglises Réformées de France se dirigeaient, après la Révolution, comme avant, par le moyen de synodes<sup>6</sup>; que donc D. ENCONTRE entendait réformer ou améliorer

<sup>3</sup> L'article de PANNIER, *Calvin et l'Episcopat*, qui est ici la source de M. BARILIER, date de 1927. En 1940, E.-G. LÉONARD devait élucider la question avec maîtrise dans son *Histoire ecclésiastique des Réformés français au XVIII<sup>e</sup> siècle*; mais M. BARILIER n'a pas utilisé ce travail important.

<sup>4</sup> Les sources, les délibérations des synodes, sont dans le recueil de Edm. HUGUES, *Synodes du Désert*. La question a été étudiée de très près par E. LÉONARD, *op. cit.*, p. 100-133 particulièrement; de façon beaucoup plus brève, par M. D. LIGOU, *L'Eglise Réformée du Désert*, « Rev. d'Hist. Econ. et Soc. », 1954, p. 162-164 (un peu imprudent); et par nous-même, *Les Eglises Réformées (1800-1830)*, p. 9-11, 14-16.

<sup>5</sup> Plus serein, donc plus intéressant (avec des idées analogues) se montrait, en 1786, le pasteur de Bordeaux (cévenol), OLIVIER-DESMONT (LÉONARD, p. 192-193; ROBERT, p. 11; l'opuscule, *Réflexions d'un Philanthrope*, est rue des Saints-Pères : il propose un « Conseil supérieur permanent »).

<sup>6</sup> Erreur singulière. Est-il besoin de rappeler que les Articles Organiques de 1802 ne parlaient pas du synode national, et édictaient que les « synodes » (régionaux) ne pourraient se réunir qu'avec l'autorisation du gouvernement (en fait, ils ne se réunissaient plus dans l'ensemble de la France, depuis 1791-1793). Jusqu'à 1872, les Eglises Réformées de France n'eurent donc pas de synodes.

un régime synodal en cours de fonctionnement effectif<sup>7</sup>. En fait, nous pensons l'avoir établi sans qu'aucune contestation soit possible, l'épiscopalisme de la période impériale est au contraire, pour l'essentiel, une conséquence de *l'absence* des synodes : en 1801, avant la rédaction de la loi organique, les Réformés, rejetant toute idée de fusion avec les Luthériens, avaient réclamé auprès du gouvernement consulaire le rétablissement officiel de l'organisation synodale<sup>8</sup>. N'obtenant point ce qu'ils désiraient, ils s'efforcèrent de faire interpréter la loi nouvelle (celle de 1802, les Articles Organiques) dans un sens qui pût, de cette organisation, sauvegarder au moins l'essentiel<sup>9</sup>, en sacrifiant par exemple les noms pour conserver les réalités. C'est seulement au bout de quelque temps, et surtout lorsque l'administration des Cultes eût tancé un préfet qui avait paru favorable à la réunion d'un synode (décembre 1803), et lorsqu'il parût évident que les mémoires remis à PORTALIS ou à BONAPARTE resteraient sans réponse, que l'on se tourna vers des solutions plus éloignées de la tradition synodale, et notamment des solutions semi-épiscopaliennes<sup>10</sup>. Pendant toute la durée de l'Empire, de telles solutions ont été proposées, sans avoir jamais suscité, semble-t-il, un grand enthousiasme, ni même beaucoup d'écho<sup>11</sup>. Il importe en outre de mentionner que, dans une mesure très difficile à préciser, mais certaine, ces solutions plus éloignées de la tradition synodale étaient associées en fait à des projets de « réunion » des diverses communions chrétiennes entre elles, allant jusqu'à la conception — que l'on prêtait à Napoléon — d'un culte national, ou Eglise nationale, unique<sup>12</sup>.

<sup>7</sup> Nous ne pouvons avoir mal compris sa pensée, car il écrit (p. 9, ligne 12) à propos du projet ENCONTRE : « Les synodes firent la sourde oreille » (en 1814).

M. BARILIER, rappelons-le, n'a pu utiliser nos travaux. Quant à l'*absence* de synodes entre la fin de la monarchie et 1872, il ne l'a pas *supposée possible*. Tant il est vrai que le sort de nos Eglises françaises au xix<sup>e</sup>, privées et de synodes et de personnalités dirigeantes (inspecteurs ou évêques) est un sort étonnant, paradoxal.

<sup>8</sup> L'on trouvera une discussion relativement détaillée, avec indications et bref résumé des textes principaux, dans nos *Eglises Réformées* (1800-1830), p. 51-83; la plupart des documents les plus importants dans nos *Textes et documents*..., p. 19-57.

<sup>9</sup> *Eglises Réformées*..., p. 91-105; *Textes*..., p. 60-86, 94-103.

<sup>10</sup> La solution qui paraissait la meilleure à RABAUT-DUPUI, dernier fils de P. RABAUT et représentant officieux des Eglises auprès du gouvernement, était celle d'une organisation hiérarchique commune aux Luthériens et aux Réformés.

<sup>11</sup> Indications précises sur ces solutions (soit luthéranisantes, soit semi-épiscopaliennes) dans nos *Eglises Réformées*, *passim*, notamment p. 61-63, 87, 94-98, 174, 225; documents dans nos *Textes*..., p. 69-108, 174-197. L'on pensait qu'une telle évolution serait agréable au gouvernement (ci-après, l'entretien OLIVIER-DESMONT-LACOSTE, n° 4).

<sup>12</sup> A ce sujet, les *Eglises Réformées*..., particulièrement p. 173-178, 184-185, 193-197, 223-224, 227; nos *Textes*..., p. 106, 110, 130-133, 143, 171-174, 192. Un texte précieux émanant de l'archevêque de Paris sous la Restauration, Mgr DE QUELEN, publié mais mal compris par son biographe, M. LIMOUZIN-LAMOTHE (t. I, p. 45-46) confirme pleinement les sources protestantes.

Nous ne pensons pas qu'il convienne de porter un jugement défavorable sur les projets luthéranisants ou semi-épiscopaliens, du fait de leur association à des

Le projet de Daniel ENCONTRE, qui date de la Première Restauration (juillet-août 1814), est plus intéressant encore parce qu'il ne se situe pas dans un tel contexte de réunion, plus ou moins autoritaire, des Eglises<sup>13</sup>; que la sincérité de son auteur, ni son désintéressement, ne peuvent ainsi en aucune matière, estimons-nous, être suspectées. Nous pensons que l'appréciation de M. BARILIER est, sur ce point, parfaitement juste, et nous nous sommes rencontré, même dans les termes, avec lui, lorsque nous avons donné notre propre appréciation de ce projet. ENCONTRE de l'été 1814<sup>14</sup>. Mais ce projet, comme les précédents, était destiné à procurer un *substitut aux synodes* interdits, dans les faits, par la volonté du pouvoir : cela est si vrai que son auteur y conserve le nom (respecté) de synode pour désigner (sous le nom de synode particulier) les réunions annuelles des inspecteurs d'une même région, et (sous le nom de synode général) les réunions, à tenir tous les cinq ans, de la plupart des inspecteurs pour l'ensemble du territoire national. Les mots anciens y eussent ainsi désigné une réalité entièrement nouvelle : mais la permanence même de ces termes anciens montre que D. ENCONTRE connaissait bien l'attachement des Réformés de France au régime synodal : si son projet sémi-épiscopalien, de tendance révolutionnaire dans l'ambiance réformée française, s'efforce de respecter un vocabulaire traditionnel, ce n'est manifestement pas sans raison<sup>15</sup>. ENCONTRE avait, sans aucun doute, un tempérament de chef. Mais nous ignorons absolument, dans l'état actuel de la documentation, s'il eût osé s'opposer de front au régime synodal, à supposer que ce régime ait effectivement fonctionné.

Par la suite, les plans de réforme ecclésiastique, qui ont encore été assez nombreux, furent d'esprit infiniment plus conforme aux

projets de « réunion » des Eglises. Mais il nous semble certain que cette association contribue à expliquer que par la suite l'on ait fait un *si complet silence* sur les projets en question, qu'ils aient été aussi complètement oubliés jusqu'à ce que nous les ayons exhumés.

<sup>13</sup> C'est le plan le plus connu d'ENCONTRE (projet précis d'établissement d'inspecteurs), celui auquel M. BARILIER fait allusion p. 9, qui date de juillet-août 1814. Plusieurs textes, d'esprit analogue, d'ENCONTRE, sont plus anciens : celui que M. BARILIER cite p. 21, note 47, date en réalité de décembre 1810; le biographe d'ENCONTRE, le pasteur BOURCHENIN, l'avait daté de façon erronée; nous en avons retrouvé le ms. daté (*Textes...*, p. 177-178). Voir ci-après.

<sup>14</sup> M. BARILIER écrit : « Plus tard encore... une nouvelle chance de rétablissement de l'épiscopat, sous forme d'inspecteurat ecclésiastique » (projet de Dan. ENCONTRE) « fut perdue comme les autres... » (p. 9). Nous écrivions nous-même : « Il est permis de penser que, courant 1814, une bonne occasion a été manquée — par suite des discordes entre Réformés et du caractère très neuf, trop neuf des vues d'ENCONTRE... » (*Eglises Réformées*, p. 268.) Les deux appréciations ont été conçues et rédigées de façon entièrement séparée.

<sup>15</sup> *Eglises Réformées...*, p. 265-267; le projet dans les *Textes...*, p. 274-276. Nous le redonnons ci-après.

précédents français : tous conservent les synodes<sup>16</sup>. Il reste — nous nous rencontrons là encore avec M. BARILIER — que les projets de la période 1804-1814, avec leur caractère à la fois audacieux et précis, ont été l'objet d'un injuste, et trop radical oubli — non seulement en raison du refus d'examiner les solutions non-synodales (refus que signale avec raison M. BARILIER, p. 10) — mais parce qu'ils rappelaient le souvenir d'un temps que le « Réveil » avait condamné et en quelque sorte rejeté dans le mépris et l'ignorance.

A titre d'exemple<sup>17</sup>, nous donnons ci-après, avec les notes nécessaires, les parties essentielles de plusieurs documents :

1. — une lettre antérieure aux Articles Organiques (RABAUT-DUPUI, novembre 1801).
2. — un des mémoires antérieurs aux Articles Organiques : le Mémoire « de Nîmes » (vers le 1<sup>er</sup> novembre 1801); ces deux textes attestent l'attachement des Réformés au régime synodal.
3. — le principal mémoire postérieur à ces Articles, dit des Fonctionnaires publics (même sens — été 1802).
4. — le premier texte de tendance semi-épiscopalienne : l'entretien d'OLIVIER-DESMONT avec le colonel LACOSTE (été 1802).
5. — le plus important des textes « luthéranisants » de RABAUT-DUPUI, la circulaire d'août (?) (1804).
6. — un texte du même DUPUI, opposé à l'idée d'épiscopat, sa lettre au pasteur (épiscopalien) DURAND, de Ganges (août 1805).
7. — le mémoire « épiscopalien » du même DURAND (octobre 1807).
8. — un texte d'ENCONTRE, antérieur à l'Empire (décembre 1810).
9. — les « Articles » d'ENCONTRE et CHABRAND (ou « projet ENCONTRE »), juillet-août 1814.

<sup>16</sup> Nous avons étudié ces plans postérieurs à celui d'ENCONTRE, jusqu'à 1830, dans les *Eglises Réformées...*, p. 314-316, 330-332, et nos *Textes...*, p. 317-336. D'autres postérieurs à 1830 mais antérieurs au synode national de 1872 (notamment les projets de 1836, de 1839-1840 et de 1848-1850) seront étudiés dans un ouvrage, suite de nos thèses, auquel nous travaillons. De façon très grossière, l'on peut en dire qu'ils ne sont pas sans ressemblance avec le régime français actuel.

<sup>17</sup> Nous ne pouvons évidemment donner ici tous les textes qui nous ont paru à nous-même intéressants, et que nous avons déjà republiés en entier ou par extraits. Nous choisissons des exemples typiques.

*N° 1. Lettre de Rabaut-Dupui, 23 novembre 1801 : pas de fusion entre discipline luthérienne et discipline réformée<sup>18</sup>.*

« ...Hier soir [22] nous eûmes une conférence avec le citoyen PORTALIS, chez lui<sup>19</sup>... Je me suis opposé aussi<sup>20</sup> à l'établissement des inspecteurs, qu'on voulait introduire dans la discipline des Réformés, comme ils le sont chez les Luthériens. Il m'a paru que le principe d'égalité [pastorale]<sup>21</sup>, qui fait la base de notre organisation religieuse, serait blessé : car celui qui inspecte est supérieur à celui qui est inspecté, et il n'y a pas chez nous de hiérarchie ecclésiastique<sup>22</sup>. Nous n'aurons pas non plus de consistoires généraux, comme en ont les Luthériens. L'uniformité qu'on voulait mettre entre les Réformés et les Luthériens ne pourra pas avoir lieu<sup>23</sup>...

» La discipline sera conservée, avec les modifications utiles et jugées telles par nous. Par conséquent, les consistoires [; ] et les synodes d'arrondissement toutes les années, les nationaux lorsqu'ils seront demandés et il y aura un commissaire du gouvernement<sup>24</sup>. Les Eglises adresseront les vocations (aux pasteurs) et elles seront admises par le gouvernement, qui fera la nomination...<sup>25</sup>. Enfin jugez si le citoyen PORTALIS est dans de bonnes dispositions. Il nous a chargés de rédiger un projet d'arrêté, de faire même à la discipline les changements exigés par le laps du temps et les circonstances, et il demande cela promptement... »

<sup>18</sup> A OLIVIER-DESMONT, qui allait devenir pasteur-président de Nîmes; lettre publiée dès le recueil du comte BOULAY DE LA MEURTHE, *Documents relatifs à la négociation du Concordat*, P., 6 vol. 8°, 1891-1897, t. IV, n° 1022 (p. 389-395). Nous en avons donné à nouveau l'essentiel dans nos *Textes...*, n° 5 A (p. 25-27). Original : Arch. Consistoire, Nîmes.

<sup>19</sup> PORTALIS, conseiller d'Etat, était, depuis peu, chargé par BONAPARTE des affaires concernant les Cultes. « Nous » paraît désigner MARRON, pasteur de Paris; METZGER, de Colmar, membre du Corps législatif, luthérien; et RABAUT-DUPUI, dernier fils de P. RABAUT, également du Corps législatif (*Eglises Réformées*, p. 60).

<sup>20</sup> DUPUI arrivait de Nîmes; il vient d'expliquer que PORTALIS aurait préféré que les pasteurs ne reçoivent pas de salaire de l'Etat, idée à laquelle lui DUPUI s'est opposé.

<sup>21</sup> Nous rajoutons le mot « pastorale », afin de rendre plus clair le sens. Ce sens n'est nullement douteux : DUPUI, fils et frère de pasteurs, écrivait à un pasteur.

<sup>22</sup> « Nous », « notre », s'applique aux seuls Réformés. Noter la netteté des formules : elle confirme notre interprétation des formules de P. RABAUT et de RABAUT-SAINT-ÉTIENNE au sujet des synodes.

<sup>23</sup> Que ce projet de discipline unique ait été quelque temps (peu de temps) envisagé par PORTALIS, et par certains Luthériens et Réformés d'Alsace et de Rhénanie, ne fait aucun doute (*Eglises Réformées*, p. 61-63; *Genève et les Eglises Réformées*, p. 71-73; *Textes...*, p. 21-27; F.-G. DREYFUS dans *Cahiers de l'Association Interuniversitaire de l'Est*, Histoire et Sociologie Religieuses, Strasbourg, 1962, p. 59-70).

<sup>24</sup> Comme sous le régime de l'Edit de Nantes, à partir de 1623.

<sup>25</sup> Tel sera le régime, en France, de 1802 à 1905 (quelques modifications de détail en 1852).

N° 2. Mémoire « de Nîmes », environs du 1<sup>er</sup> novembre 1801  
 (arrivé à Paris en décembre) : exposé et exaltation de l'organisation synodale<sup>26</sup>.

« ...Les Protestants [réformés] sont régis pour leurs affaires ecclésiastiques par un code de lois connu sous le nom de Discipline des Eglises Réformées de France<sup>27</sup>. Ce code fut mis en vigueur sous l'Edit de Nantes, et l'observation n'en a été suspendue que par le tourbillon révolutionnaire, qui a manqué de tout détruire<sup>28</sup>. Il règle la manière uniforme de célébrer le culte, et le mode de consécration des ministres veut qu'ils soient tous égaux en grade, et ne reconnaît aucune supériorité individuelle<sup>29</sup>. Il divise l'Eglise Réformée de France en arrondissements nommés provinces, les provinces en colloques et les colloques en églises particulières. Un certain nombre de laïques, nommés anciens, avec le pasteur, forment le consistoire, dans lequel sont traitées toutes les affaires qui regardent l'Eglise, et particulièrement celles qui ont trait au soulagement des pauvres et à la surveillance des mœurs publiques. Les pasteurs et les députés des Eglises particulières d'un arrondissement déterminé, se réunissent en Colloques pour traiter des affaires qui leur sont propres et préparer les demandes qui doivent être portées au synode provincial, qui se forme par la réunion des ministres et des députés de toutes les Eglises de la province<sup>30</sup>. Le synode approuve ou rejette les délibérations des Colloques, place les Pasteurs dans les différentes Eglises, suivant les convenances réciproques et jamais contre le vœu d'une Eglise... Les décisions des synodes provinciaux ont force de loi, à moins qu'on n'en appelle au synode national, qui se forme par la réunion des députés, tant laïques que pasteurs, de toutes les provinces de France. On pourrait considérer les synodes provinciaux comme remplissant les fonctions des évêques dans l'Eglise romaine, et les synodes nationaux, auxquels on a rarement recours, comme remplaçant en quelque manière la Cour de Rome.

<sup>26</sup> Au sujet de la date et des circonstances de la rédaction de ce mémoire, nos *Eglises Réformées*, p. 64-65; nos *Textes...*, p. 34 (l'essentiel y est donné, n° 8, p. 34-37; ) une publication intégrale dès 1897 (par Arm. Lods, *Rev. Droit et de Jurisprudence à l'usage des Eglises Protestantes*, t. XIII, p. 218-223). Bien qu'antérieur à la lettre de RABAUT-DUPUI, nous le citons après, car il ne parvint à Paris qu'en décembre.

<sup>27</sup> Par « lois », entendre : règlements ecclésiastiques, non pas lois de l'Etat. Au sujet de ce recueil et de ses éditions successives, consulter les notices précises du pasteur C.-L. FROSSARD, *B.S.H.P.F.*, 1886 (t. 35). RABAUT-DUPUI le rééditera dans son *Répertoire*, p. 1807.

<sup>28</sup> Ce jugement n'a rien d'excessif; se reporter à nos *Eglises Réformées*, p. 21-45, et aux études récentes qui y sont citées (POLAND, D. LIGOU, M<sup>me</sup> WEMYSS).

<sup>29</sup> Voir ci-dessus la note 22 (les deux fils survivants de P. RABAUT, POMIER, l'ancien pasteur, alors sous-préfet au Vigan, et DUPUI, le laïc, ont pris part à la préparation du mémoire « de Nîmes »).

<sup>30</sup> Les mémoires parisiens de la même période (nos *Textes...*, n<sup>os</sup> 6 et 12, p. 30 et 45 respectivement) « oublient » les colloques, utiles là où les Eglises locales étaient petites et dispersées.

» Sous l'Edit de Nantes, un Commissaire du Gouvernement assistait aux synodes tant nationaux que provinciaux.

» L'établissement que l'Eglise Réformée de France attend... paraît devoir être fondé sur ces mêmes bases<sup>31</sup>... Bien entendu, toutefois, qu'on lui fera éprouver<sup>32</sup> toutes les modifications convenables, comme par exemple celle de soumettre à la sanction du gouvernement les décisions des synodes sur le placement des ministres.

» Il importe au Gouvernement d'établir une surveillance suffisante dans toutes les assemblées religieuses<sup>33</sup>...; mais, cette surveillance établie, des règlements particuliers de simple police ne peuvent être pour lui d'aucun intérêt. Il doit donc laisser à l'Eglise Protestante le soin de faire à sa discipline les changements que le temps ou les circonstances peuvent avoir rendus nécessaires<sup>34</sup>... »

N° 3. *Mémoire « des Fonctionnaires Publics », juillet-août 1802 : demande de rétablissement de l'essentiel de l'organisation synodale<sup>35</sup>.*

« Les citoyens français qui professent le culte protestant [réformé] ont de toutes les parties de la République adressé au gouvernement les expressions de leur reconnaissance<sup>36</sup>... Ils ont néanmoins reconnu la nécessité de demander au gouvernement

<sup>31</sup> « Etablissement » signifie simplement « régime légal » (le terme avait été employé en ce sens dans certains documents gouvernementaux : nos *Textes...*, p. 13). Noter que le mémoire cherche à donner l'impression (sans mentir) que le régime synodal fonctionnait réellement : or, le dernier synode national remontait à 1763, les synodes provinciaux, sauf exception (*Eglises Réformées*, p. 33, 63, 67) ne se réunissaient plus depuis 1791-1793.

<sup>32</sup> Au « régime [synodal] suivi [jadis] dans le secret », à celui du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>33</sup> Cette phrase, et les deux alinéas précédents, ont pour but d'être agréables au pouvoir. D'autres textes contemporains (nos *Textes...*, p. 28-33) vont plus loin dans ce sens, presque jusqu'à la bassesse.

<sup>34</sup> Cette phrase paraît destinée à introduire la demande d'un synode national, sans toutefois rendre impossible de faire des réformes par une autre procédure.

Le Mémoire « de Nîmes » n'est pas isolé ; lui-même emprunte d'importants passages, dans la partie que nous citons, à un texte rédigé (7 octobre 1801) dans les Hautes-Cévennes, au Pompidou. Autres documents d'esprit analogue dans nos *Textes...*, p. 28-50.

<sup>35</sup> Ce mémoire, rédigé vers juillet 1802, trois mois après la promulgation de la loi sur les Cultes (loi organique du 8 avril 1802, comprenant les Articles Organiques des Cultes Protestants), réclame, sous une forme extrêmement courtoise, l'essentiel de ce que la loi nouvelle avait supprimé (au détriment de l'organisation synodale traditionnelle) : il demande notamment le synode national, qu'il propose d'appeler « Commission centrale » (la loi, en effet, si elle mentionnait des synodes régionaux, sans promettre leur réunion, ne souffrait pas mot du synode national).

Circonstances, date, auteurs : *Eglises Réformées*, p. 91-92; *Textes...*, p. 92; publ. *ibid.*, p. 62-69; précédemment, *Rev. de Droit et de Jurisprudence...*, t. I (1884-1885), p. 286-294.

<sup>36</sup> Cette reconnaissance ne semble pas avoir été feinte ; pour la première fois en France, le principe de l'égalité des cultes sous la protection de l'Etat était clairement posé par la loi (et une loi qui entérinait une convention avec le pape).

quelques articles additionnels ou réglementaires, qui puissent suppléer aux omissions importantes qui ont été faites dans la loi du 18 germinal dernier<sup>37</sup>...

*Articles proposés<sup>38</sup>.*

1. « La discipline ecclésiastique... continuera à être observée... jusqu'à ce que les amendements dont elle peut être susceptible aient été rédigés par la Commission centrale dont il sera parlé ci-après, et approuvés par le gouvernement. »

*Motifs* : « ...Il est important de désigner le corps ou l'autorité ecclésiastique qui doit faire les changements qui seront soumis à l'approbation du gouvernement... »

2. « Il sera formé une Commission centrale, composée d'un Pasteur et d'un Ancien de chaque synode (régional), pris dans leur sein<sup>39</sup>. »

3. « Il sera donné connaissance... de toutes les matières qui devront être traitées dans ces assemblées. »

4. « Cette Commission s'assemblera lorsque la majorité des Eglises consistoriales en aura demandé la convocation, et que le Gouvernement l'aura accordée<sup>40</sup>. »

5. « La Commission centrale pourra seule régler tout ce qui concerne l'enseignement de la doctrine et la conduite des affaires ecclésiastiques... Elle prononcera sur les appels, portés devant elle, des décisions des synodes... »

6. « Tous les travaux de cette Commission seront soumis à l'approbation du Gouvernement<sup>41</sup>. »

*Motifs* (art. 2-6) : « La loi... ne fait aucune mention des synodes nationaux établis par la discipline ecclésiastique... et qui se sont assemblés avant et après la Révocation de l'Edit de Nantes, même au sein des plus violentes persécutions... Il est cependant très important, et pour les fidèles et pour le gouvernement, que cette

<sup>37</sup> Présentation habile : le gouvernement est prié de compléter sa loi, non pas de la modifier.

<sup>38</sup> Le mémoire propose des articles, lesquels sont (généralement plusieurs à la fois) flanqués de motifs (portés en marge).

<sup>39</sup> C'est, moins le nom, le synode national (voir, ci-après, les motifs des articles 2 à 6).

<sup>40</sup> Précaution pour ne pas inquiéter le gouvernement (de même, les articles 3 et 6).

<sup>41</sup> Les Eglises consistoriales, groupes de 6.000 âmes (en principe) étaient, de par la loi d'avril 1802, seules reconnues du gouvernement. Les groupes plus petits étaient regroupés dans ce cadre très artificiel. Le mémoire (art. 18-25) demande loin la reconnaissance des (vraies) Eglises locales.

<sup>42</sup> Afin d'obtenir force de loi, valeur exécutoire.

autorité ecclésiastique soit conservée<sup>43</sup>. Les Protestants [réformés] tiennent beaucoup au maintien de ces synodes nationaux, même à leur dénomination. Ils les considèrent comme les gardiens et les défenseurs de la foi de leurs pères; comme les arbitres de leurs différends religieux; comme le lien des Eglises entre elles<sup>44</sup>. Le gouvernement est intéressé à maintenir une autorité... qui dans les temps les plus orageux a maintenu le peuple dans l'obéissance aux lois et le respect pour le gouvernement établi. Cette autorité est puissante pour faire le bien, impuissante pour faire le mal. Elle est sous la main du gouvernement, qui connaît à l'avance les matières qui doivent être traitées... qui en autorise la tenue et la durée... et qui peut approuver ou rejeter ses décisions<sup>45</sup>... Il est très probable que la première session de ce synode national, ou si on l'exige<sup>46</sup> de cette *Commission centrale* remplira le but que l'on se propose. Alors il ne sera de longtemps nécessaire d'en convoquer une seconde<sup>47</sup>... »

#### N° 4. *Entretien d'Olivier-Desmont avec le colonel Lacoste (juillet 1802) : tendance semi-épiscopaliennne*<sup>48</sup>.

[Au début de l'entretien, le pasteur a réfuté l'affirmation de son interlocuteur catholique, selon laquelle les Protestants seraient, par essence, républicains. LACOSTE a riposté qu'à tout le moins l'organisation *ecclésiastique* des Réformés présentait un caractère « tout républicain ». OLIVIER-DESMONT concède qu'en France le fait est exact, pour des raisons toutefois purement historiques<sup>49</sup>; il poursuit:]

*Olivier-Desmont* : « ...Mais vous auriez tort d'imaginer, Monsieur, que les Protestants de France soient ennemis jurés de l'épiscopat et de la hiérarchie ecclésiastique réduite à ses justes

<sup>43</sup> En fait, il se serait agi de la *rétablissement* (dernier synode national au Désert, 1763, donc près de quarante ans plus tôt).

<sup>44</sup> Il est parfaitement clair que l'absence de tout synode (et en même temps de toute autorité « épiscopale »), a, au xix<sup>e</sup> siècle, contribué à l'état anarchique dans lequel ont vécu les Eglises de France.

<sup>45</sup> Argumentation adroite et chaleureuse. En réalité, l'assemblée une fois réunie, il eût été plus difficile au pouvoir de rejeter ses décisions, que de retarder (même indéfiniment) sa réunion.

<sup>46</sup> Si l'on exige le changement de nom.

<sup>47</sup> Encore une précaution. Le mémoire, très long, traite par la suite de beaucoup d'autres questions, notamment de celles des Eglises locales.

<sup>48</sup> L'essentiel de ce texte, et de deux autres qui le complètent (voir ci-dessous, note 54) a été publié par nos soins dans le *B.S.H.P.F.*, 1956 (t. 102), p. 237-241; cf. nos *Eglises Réformées...*, p. 95; nos *Terres...*, p. 72. L'entretien, qui semble avoir été réel, daterait des 19 et 22 juillet 1802; sa rédaction du 26. Nous sommes informé de sa rédaction par une lettre d'août 1802, mais la seule copie que nous en ayons vue date de janvier 1811 (elle se trouve à Genève : Arch. d'Etat, Documents de la C<sup>ie</sup> des Pasteurs, P 36, pièce 24) : nous admettons qu'OLIVIER-DESMONT, pasteur-président de Nîmes, a reproduit exactement en 1811 son texte de l'été 1802.

<sup>49</sup> Son argumentation appuie donc, bien mieux que certains des textes que M. BARILIER a invoqués, la thèse qu'a soutenue ce pasteur dans la *Revue Réformée*.

bornes<sup>50</sup>... Qu'on adopte en France le rit anglican, qu'on établisse des évêques, qu'on fasse de BONAPARTE le chef de l'Eglise gallicane et qu'on renonce à l'autorité de la Cour de Rome..., qu'on s'attache seulement aux principes fondamentaux du christianisme en laissant de côté les dogmes polémiques... et vous verrez, Monsieur, si nous sommes éloignés d'adopter parmi nous l'épiscopat. Il me semble qu'il aurait été aussi facile à BONAPARTE d'exécuter ce plan que celui qu'il a préféré<sup>51</sup>. »

*Lacoste* : « Vos anciens laïques, vos synodes, tout cela fera toujours ombrage au Gouvernement... On verrait [par contre] avec plaisir que vous eussiez des évêques, un clergé gradué. »

*Olivier-Desmont* : [Les assemblées ecclésiastiques, des consistoires au synode national, correspondent à celles de l'Etat, des Conseils municipaux au Corps législatif.] « Pour mettre un dernier chaînon à cette hiérarchie... il n'y a qu'à demander au Gouvernement qu'il mette un chef ecclésiastique à la tête de l'Eglise protestante de Paris<sup>52</sup>; lequel sera chargé de rapporter toutes les affaires des protestants qui regardent leur culte, au Conseiller d'Etat PORTALIS... Il ne reste plus... que de fixer des époques plus ou moins éloignées pour les synodes nationaux<sup>53</sup>, et de placer un chef permanent à (*sic*) l'Eglise de Paris, qui n'aura nulle juridiction sur les Eglises, mais qui sera toujours auprès du Gouvernement...<sup>54</sup>. »

<sup>50</sup> D'un épiscopat qui ne revêtirait point le caractère « monarchique » de l'épiscopat catholique-romain (ci-après, « le rit anglican »).

<sup>51</sup> Que penser que cette opinion ? Il semble certain (*Eglises Réformées*, p. 49-51, avec citation du texte fondamental du *Mémorial de Sainte-Hélène*) que, avant la signature du Concordat avec le pape, BONAPARTE avait reçu de plusieurs de ses conseillers (les plus hostiles au catholicisme) la suggestion de faire, d'un culte assez analogue à l'anglicanisme, la religion officielle de la France; « il est sûr... (aurait dit Napoléon à Sainte-Hélène) que sur les ruines où je me trouvais placé, je pouvais choisir entre le catholicisme et le protestantisme... »; Napoléon, selon la même source, aurait affirmé qu'il avait rejeté cette idée parce qu'elle eût divisé les Français : « ... j'aurais créé en France deux grands partis... » (sentiment confirmé par THIBAUDEAU, *Mémoires sur le Consulat*, p. 156). Quant à savoir quel accueil les Réformés auraient réservé à ce plan, si BONAPARTE l'avait fait sien, la question est obscure; nous inclinerions à croire qu'ils se seraient eux-mêmes divisés.

Toujours est-il que, jusqu'à la veille de la chute de Napoléon (jusqu'à la fin de l'hiver 1812-1813), l'on a, à plusieurs reprises, évoqué à nouveau cette possibilité de « religion nationale » [*Eglises Réformées*, p. 177-178, 184-185 (1804-1805); p. 193-200 (1906-1807); p. 223-227 (1809-1813)]. Ci-après, n° 5, n° 8.

<sup>52</sup> L'on peut ici se demander si OLIVIER-DESMONT avait un nom dans l'esprit. Pour bien des raisons, nous doutons qu'il ait souhaité que le pasteur de Paris, MARRON, pût occuper cette place éminente.

<sup>53</sup> Donc OLIVIER-DESMONT ne renonce pas aux synodes : il entend combiner ou concilier synodes et hiérarchie.

<sup>54</sup> « Aucune juridiction » paraît signifier non seulement que ce « chef » n'aurait pas les pouvoirs d'un archevêque catholique-romain, mais qu'il serait flanqué d'un Conseil, ou Commission, ou Comité, dont l'avis l'aurait lié (il aurait représenté, et non dirigé, ce Conseil) : cette précision est apportée par une lettre d'OLIVIER-DESMONT à RABAUT-DUPUI, du 7 septembre 1802 (Arch. Consist. Nîmes, C 9, pièce 5; B.S.H.P.F., 1956, p. 241); des Commissions analogues auraient siégé dans chaque département; elles auraient été composées de trois pasteurs et de quatre laïcs.

*Lacoste* : « ...Je sais qu'on vous accorderait des évêques qui iraient de pair avec les nôtres<sup>55</sup>... Vos synodes sont redoutés. »

*Olivier-Desmont* : « ...Si le Gouvernement a des vues sur la réunion des cultes chrétiens en France... il n'y a qu'un synode national qui puisse y concourir efficacement<sup>56</sup>... »

N° 5. *Circulaire de Rabaut-Dupui aux Eglises, août (?) 1804 : vues « luthéranisantes »*<sup>57</sup>.

[Bienveillance et bienfaits du gouvernement;] « il est donc permis de se livrer au doux espoir de voir nos Eglises parvenir à un degré de prospérité dont elles n'ont jamais joui en France, pas même sous HENRI IV.

» [Cependant], il reste beaucoup à faire encore, et ce n'est pas le moins difficile... Je me permettrai donc d'exposer sommairement mes idées et mes voeux...

» Je parlerai d'abord de la *Discipline Ecclésiastique des Eglises Réformées de France*. Elle fut dressée au premier synode national qui se tint à Paris, en 1559. Depuis lors, et jusqu'à son impression par M. d'Huisseau, en 1666, elle a été corrigée et additionnée par les divers synodes nationaux qui se sont tenus. Son dernier article porte expressément que *si l'utilité de l'Eglise le requiert, ces articles pourront être changés mais seulement par l'avis et consentement d'un synode national*<sup>58</sup>.

» ~~Le moment est arrivé où il devient utile, avantageux, indispensable même de faire à notre discipline les changements, corrections et suppressions exigées par les circonstances avantageuses où se trouvent nos Eglises, les temps où nous sommes arrivés, le refroidissement du zèle et de la piété, qui rend inadmissible cette sévérité~~

<sup>55</sup> Une lettre qui est de 1808, mais qui concerne les faits de 1801, avant les Articles Organiques, affirme que PORTALIS avait alors proposé aux Luthériens d'avoir « des évêques et chefs ecclésiastiques » (METZGER à BILLING, publ. B.S.H.P.F., 1899, p. 429). Voir plus loin le texte n° 8 (ENCONTRE, 1810).

<sup>56</sup> OLIVIER-DESMONT interprète donc l'introduction éventuelle d'évêques dans les Eglises Protestantes comme un premier pas vers une réunion future des cultes. Il précise que cette réunion exigerait, outre la décision du synode, des réformes sérieuses à l'intérieur de l'Eglise catholique.

Un autre pasteur du Midi, moins connu, Simon LOMBARD, exprima un peu plus tard, en 1803-1804, des vues assez analogues : « ...J'ai toujours vivement désiré que nous eussions ou des évêques — tels que ceux des temps apostoliques — ou des Comités, savoir un Comité central et permanent qui représentât le synode national, et des Comités d'arrondissement... » (mars 1803). Ses lettres (à RABAUT-POMIER, le deuxième fils de P. RABAUT) ont été publiées par le pasteur Jean BARRAL, *Du Désert au Réveil, Simon Lombard*, Dieulefit, 1938, p. 226-227 et 236-238. Nous en avons redonné l'essentiel (*Textes...*, n° 28, p. 86-88).

<sup>57</sup> Document découvert par F. KUHN vers 1900 (extraits B.S.H.P.F., 1900, p. 383-385, assez fautifs); consulter nos *Eglises Réformées...*, p. 175-176, et nos *Textes...*, p. 108-113. RABAUT-DUPUI agissait à Paris en tant que représentant officieux des Eglises.

<sup>58</sup> L'on verra plus loin quelle procédure pratique DUPUI suggère à défaut de synode national, sans en rejeter théoriquement l'idée.

évangélique qui, dans les premiers temps de la Réforme, concordait avec les mœurs et la piété de nos Pères...

» En s'occupant de cet important objet, il sera très essentiel d'examiner s'il ne serait pas avantageux pour les Eglises d'abandonner les formes démocratiques de notre gouvernement ecclésiasique, et d'adopter une espèce de hiérarchie individuelle, qui se rapprocherait davantage de celle déjà établie dans les divers cultes chrétiens<sup>59</sup>. Il y a de très fortes raisons qui militent en faveur de cette innovation. Personne n'ignore combien notre gouvernement démocratique a fourni contre nous de puissantes armes à la calomnie<sup>60</sup>. Avant la Révolution, nous étions présentés à nos persécuteurs comme les ennemis du gouvernement monarchique... Depuis la Révolution et même encore aujourd'hui, ne nous fait-on pas la même inculpation ? Ne nous accuse-t-on pas d'avoir provoqué, soutenu ce terrible événement politique et participé à tous ses excès<sup>61</sup> ?

» D'un autre côté, nous avons tout lieu de présumer qu'en adoptant la hiérarchie de l'Eglise Anglicane ou de l'Eglise Luthérienne, nous serions plus agréables au gouvernement, que nous aurions des rapports plus directs avec lui<sup>62</sup>, et que le sort de nos Eglises pourrait en être considérablement amélioré.

» Déjà plusieurs pasteurs<sup>63</sup> m'ont fait connaître leurs sentiments sur cette matière; ils adopteraient volontiers la hiérarchie établie dans l'Eglise de la Confession d'Augsbourg par la loi du 18 germinal an X (voyez cette loi)<sup>64</sup>. Un grand avantage que nous retirerions de l'adoption de cette hiérarchie luthérienne, c'est qu'elle amènerait enfin la réunion des deux cultes calviniste et luthérien, depuis si longtemps désirée et toujours mise en problème<sup>65</sup>. Les esprits sont aujourd'hui bien disposés, et le rapprochement s'opérerait sans peine, surtout si le gouvernement n'y mettait pas des obstacles.

<sup>59</sup> L'idée était apparue dans la correspondance de DUPUI (Nîmois) avec Nîmes, sous une forme encore vague, dès la fin d'août 1802, donc quelques semaines seulement après la remise du mémoire des fonctionnaires (n° 2) : la lettre est donnée dans nos *Textes...*, p. 71. Pour le cas où ce mémoire ne produirait pas l'effet souhaité.

<sup>60</sup> Même idée dès 1802 dans l'entretien OLIVIER-DESMONT-LACOSTE (n° 4) et (imprimé en 1804, Nîmes) dans le recueil de *Discours du pasteur Silva BLACHON*.

<sup>61</sup> Très probablement sincère : les RABAUT, en 1793-1794, étaient « Girondins », ainsi que la majeure partie (Montauban fait exception) de la bourgeoisie protestante. Rien ne serait plus faux que d'imaginer cette bourgeoisie (à cette époque comme à d'autres) à la pointe de l'extrême gauche.

<sup>62</sup> Rapports simplifiés, le gouvernement sachant qui rencontrer.

<sup>63</sup> La partie des « Articles Organiques » de 1802 qui concerne les Luthériens. Parmi les pasteurs dont parle DUPUI, il est très vraisemblable que figuraient les présidents des consistoires de Paris (MARRON) et de Nîmes (OLIVIER-DESMONT) : le pasteur de Paris, Fréd. MESTREZAT (Genevois), l'affirme de façon nette dans une lettre du 18 juillet 1804, conservée à la Bibl. de Genève (nos *Textes...*, p. 106-107).

<sup>64</sup> RABAUT-DUPUI, vu l'impossibilité de faire fonctionner le régime synodal, avait donc complètement changé d'avis depuis novembre 1801 (n° 1). Sur le fond, noter qu'en cent soixante ans la situation a bien peu changé !

Rapprochement mémorable, qui opérerait des rapprochements plus mémorables encore<sup>65</sup>.

» Mais en supposant que les grands avantages qui résulteraient d'une aussi majeure innovation dans notre discipline ecclésiastique ne fussent pas assez bien sentis ou appréciés et que le vœu général fût pour subsister *in statu quo*, il faudrait alors s'occuper de la formation des synodes d'arrondissement<sup>66</sup> et solliciter la convocation d'un synode national ou y suppléer par une correspondance générale et le choix d'une Commission chargée des intérêts généraux<sup>67</sup>. Il ne faut pas se dissimuler que l'on éprouve de grandes difficultés à obtenir la permission de s'assembler en synodes, et surtout en synode national<sup>68</sup>. On pourrait même avec raison mettre en question s'il est prudent ou politique de demander cette permission, lorsqu'on a la certitude d'être refusé. Nous avons l'exemple récent d'un pasteur d'un département qui a eu l'impolitique (*sic*) de demander la permission de s'assembler et à qui elle a été refusée, malgré l'avis favorable du préfet<sup>69</sup>. Ce refus ne doit pas être interprété en mal contre les Protestants, il tient à d'autres vues politiques<sup>70</sup>... »

[Plusieurs autres sujets, « accessoires ».]

#### N° 6. Lettre de Rabaut-Dupui à Malignas-Durand, août 1805 : contre l'épiscopat<sup>71</sup>.

« ...Si l'on obtient le synode d'arrondissement<sup>72</sup>, ne pourrait-on pas se passer du synode national, et trouver un moyen de correspondance qui pût faire connaître le vœu de la majorité ? Cet objet mérite d'être pris en très grande considération. Celui dont vous me parlez ne mérite pas moins, nous donner une hiérarchie ecclésiastique serait avantageux, sans doute, sous plusieurs rapports, et plusieurs

<sup>65</sup> Le sens de cette phrase n'est pas douteux : l'union luthéro-réformée *faciliterait* un rapprochement avec les *Catholiques*. L'explication en est fournie par un ms. de DUPUI (datant de 1807 ou 1808) conservé à la Bibl. de la rue des Saints-Pères (Ms. 321, folio 190) ; et, dès 1804, par d'assez nombreux textes (dont nous avons publié les plus intéressants : nos *Textes...*, p. 106, 130-132) ; sur « l'atmosphère » à la fin de 1804, à l'époque du couronnement impérial, les *Eglises Réformées...*, p. 173-185 : l'on a alors parlé très sérieusement à Paris d'union de toutes les Eglises, et certains Protestants en ont été fort alarmés, au point d'hésiter à assister au sacre de Napoléon.

<sup>66</sup> Ceux que la loi de 1802 accordait, au moins « sur le papier ».

<sup>67</sup> Solution *minima* : quelque chose d'analogue au Conseil national dans le régime actuel des Eglises Réformées en France.

<sup>68</sup> Euphémisme (voir les phrases suivantes).

<sup>69</sup> Il s'agit de la Drôme et du pasteur LOMBARD-LACHAUX, de Crest, ex-conventionnel montagnard. Au sujet de cette affaire (décembre 1803), nos *Eglises Réformées...*, p. 92-94.

<sup>70</sup> DUPUI veut dire ici que la non-convocation des synodes vise en réalité à empêcher les *Catholiques* de demander des assemblées d'évêques (c'était ce que PORTALIS avait écrit au préfet de la Drôme).

<sup>71</sup> Nos *Textes...*, p. 135-137 (d'après une copie de la Bibl. de la rue des Saints-Pères). Répond apparemment à une lettre perdue de MALIGNAS-DURAND qui prônait l'épiscopat (voir ci-après le n° 7).

<sup>72</sup> La réunion de ces synodes (régionaux).

Protestants très éclairés sont de ce sentiment, mais de quelle nature doit être cette hiérarchie ? C'est là le point le plus difficile à résoudre; l'Episcopat présenterait sans doute tous les avantages que vous développez, mais de combien d'obstacles cet établissement ne serait-il pas environné ? J'en trouve deux principaux<sup>73</sup>, l'un qui proviendrait de l'opposition qu'y formerait le Clergé Romain qui, à coup sûr, verrait dans les évêques réformés les successeurs des évêques romains; le peuple réformé serait aussi un obstacle difficile à surmonter. Cette innovation... lui paraîtrait d'une dangereuse conséquence pour la pureté de la doctrine et les principes de la Réforme, il y verrait une hétérodoxie... Cette opinion des Protestants français sera partagée par ceux de la Suisse, de la Hollande, des Etats-Unis, et les nombreux presbytériens de l'Angleterre.

» L'exemple de l'Episcopat de l'Angleterre chez lesquels (*sic*) s'est introduit le relâchement dans la morale et dans le dogme, une scandaleuse mondanité<sup>74</sup> — cet exemple, dis-je, ne serait pas propre à opérer le succès de ce système. Un jour peut-être, l'Episcopat servira d'échelon à la Réforme pour s'introduire en France<sup>75</sup>, mais [la situation] ne me paraît [pas] favorable encore. Nous sommes trop chrétiens; quand nous serons plus tièdes, nous adopterons une forme nouvelle, et la Providence amènera un jour, où toutes les sectes chrétiennes réunies verront leur zèle se ranimer et les principes du christianisme se professer dans leur pureté. Ce qui convient le mieux selon moi en ce moment, serait d'adopter les formes luthériennes...

» Il faut ajouter... une observation importante..., c'est qu'il ne suffirait pas pour établir des Evêques d'avoir l'assentiment général d'un synode national, même de toute la population protestante, mais il faudrait encore celui du Gouvernement, et certes nous devrions nous attendre à un refus formel de sa part, quand ce ne serait qu'à cause des dépenses qu'il serait obligé de faire... »

#### *N° 7. Mémoire épiscopalien du pasteur Malignas-Durand, octobre 1807<sup>76</sup>.*

[L'isolement des Eglises nuit à leurs intérêts comme à ceux de l'Etat.] « L'établissement de l'épiscopat me paraîtrait le plus

<sup>73</sup> Ce ne sont pas, il est utile de le noter, des objections *de principe*.

<sup>74</sup> DUPUI, dans ce passage, semble affirmer que les évêques de l'Eglise d'Angleterre manquent de *foi* (« dogme »); un peu plus loin, il écrit : « Nous sommes trop chrétiens » [pour l'épiscopatisme].

<sup>75</sup> Des Eglises Protestantes épiscopaliennes feraient progresser en France le protestantisme (explication dans les lignes suivantes).

<sup>76</sup> Publié par nos soins, *B.S.H.P.F.*, 1955 (t. 101), p. 214-218; original Arch. Consist. Nîmes (était adressé à OLIVIER-DESMONT).

Isaac MALIGNAS-DURAND (vers 1744-1830), des Basses-Cévennes, avait été pasteur-président à Ganges (Hérault); se retire ensuite à Monoblet (Gard), son lieu d'origine. Son épiscopatisme est attesté dès 1805 (lettre précédente).

convenable et le plus utile parce qu'il mettrait l'Eglise Réformée en rapport avec la forme du gouvernement, avec la forme de l'Eglise Romaine, serait dans le temps futur un acheminement à une heureuse réunion<sup>77</sup>, donnerait en attendant du relief, exciterait une grande émulation, et produirait divers avantages importants<sup>78</sup>.

» Si on juge cet établissement impraticable, il faut chercher un autre mode, mais qui soit calqué sur la forme actuelle des Eglises.

» L'établissement des Comités me paraît s'écarte du but<sup>79</sup>...

» La loi du 18 Germinal n'établit dans la forme de l'Eglise Réformée que des Eglises Consistoriales et des Présidents<sup>80</sup>. Donner de l'extension à l'un et à l'autre, c'est aller au but sans s'écarte du principe.

» En partant de cette idée simple, j'estime qu'on devrait demander [au pouvoir] d'ériger un nombre déterminé d'Eglises Consistoriales en Eglises de la première classe, et leurs Présidents en Présidents Supérieurs. »

[Suivent détails : six à huit Eglises de 1<sup>re</sup> classe, dont les seuls présidents correspondraient avec le gouvernement, les autres passant par leur intermédiaire<sup>81</sup>.]

« ...Nous obtiendrons la réalité de l'Episcopat sans en avoir le nom. »

#### N° 8. Note remise par D. Encontre en décembre 1810 : nécessité d'un ordre autoritaire<sup>82</sup>.

« ...Il est réel que nous n'avons point d'organisation, et que nous n'allons plus que comme une roue qui tourne encore pendant quelque temps, quoique le ressort qui la mouvait soit cassé... Point de bonne réponse à faire aux catholiques qui nous reprochent sans cesse de vivre dans une anarchie totale...

<sup>77</sup> Avec les Catholiques; voir ci-dessus, note 65.

<sup>78</sup> Noter le caractère de ce raisonnement, tout pragmatique. Une lettre du pasteur Silva BLACHON, d'Anduze, d'avril 1811 (Arch. Etat Genève) ajoute aux raisons ci-dessus un motif social : « ...M. DURAND persiste dans son opinion... 4) parce que des enfants de grandes maisons embrasseraient l'état ecclésiastique. » Nos recherches sur l'origine sociale (très modeste) des pasteurs permettent de mieux comprendre un tel état d'esprit.

<sup>79</sup> DURAND vise ici un projet de RABAUT-DUPUI (septembre 1807 — nos *Textes...*, p. 159-162); ne pouvant faire adopter l'organisation luthérienne, DUPUI proposait un certain nombre de Comités, et un « Comité central » à Paris.

<sup>80</sup> Des pasteurs-présidents de consistoire (une centaine).

<sup>81</sup> Episcopalisme modéré.

<sup>82</sup> Cette note a été publiée, en grande partie, dès 1877, par le biographe d'ENCONTRE, son descendant le pasteur D. BOURCHENIN (p. 86-88); mais BOURCHENIN n'avait trouvé (dans les papiers de son aïeul) qu'un texte moins « au point » que celui qu'ENCONTRE envoya en décembre 1810 à Genève lors d'une sorte d'enquête genevoise sur les souhaits des Réformés de France (Arch. Genève, Doc. de la Compagnie des Pasteurs, P 36, pièce 12); BOURCHENIN (et après lui tous les auteurs, dont PANNIER) avait daté à tort ce texte de 1814; la date a une certaine importance, à cause des « Articles » de 1814, donnés ci-après; il s'agit ici d'une première version, vague, des idées d'ENCONTRE.

» Quelques consistoires proposent d'adopter la discipline de Luther; vous savez que telle a toujours été mon opinion<sup>83</sup>...

» Quelques personnes ont pensé qu'on pourrait fort bien nous donner des Evêques<sup>84</sup> et ont même été assez bonnes pour s'en alarmer sérieusement. Quant à moi, je crains peu que la chose arrive<sup>85</sup>, mais si elle arrivait je n'aurais pas de peine à m'en consoler.

» ...Il pourrait bien se faire que pour avoir voulu revenir trop rigoureusement à la discipline de l'Eglise primitive, nous nous en fussions séparés à cet égard; l'Eglise anglicane, l'Eglise catholique, l'Eglise grecque nous le reprochent... et s'accordent à dire que nos ministres ne sont pas les successeurs directs des Apôtres<sup>86</sup>... et la petite société des Frères de l'Union évangélique, sans dire que nous ayons mal fait, a seulement tâché de mieux faire, aucun sacrifice ne lui a coûté pour conserver dans son sein l'ordination épiscopale<sup>87</sup>, et si nous voulions nous mettre en règle nous serions obligés de la recevoir d'eux...

» Si les premiers Réformateurs avaient été moins rigides partisans du presbytérianisme, on peut dire, humainement parlant, que les progrès de la Réforme auraient été plus durables et plus étendus. Ces raisons... me font penser qu'il n'y aurait pas grand mal à ce qu'on nous donnât des Evêques, mais il vaut encore mieux qu'on nous donne ou qu'on nous laisse prendre le régime des Luthériens.

#### [Considérations pratiques.]

» Sur toutes choses<sup>88</sup>, il faut bien se garder d'entamer deux affaires à la fois, et ne s'occuper de la manière de distribuer les consistoires centraux que lorsqu'il sera bien décidé que nous devons avoir de tels consistoires, car le même individu qui voudra fortement l'organisation luthérienne s'il y gagne... cessera de la vouloir et criera de toutes ses forces à l'innovation, à la désertion, à l'apostasie s'il craint d'être placé dans un rang un peu subalterne<sup>89</sup>... »

<sup>83</sup> La suite de la note, et les autres documents retrouvés qui proviennent d'*ENCONTRE*, montrent qu'*ENCONTRE* souhaitait un ordre, une hiérarchie, une autorité *analogue* à celle des Luthériens, mais pas nécessairement *une copie* de leur organisation existante.

<sup>84</sup> « On » paraît désigner le pouvoir, NAPOLÉON ou ses ministres. *ENCONTRE* ne le dit pas à la vérité de façon précise, mais plusieurs documents privés des années 1809-1811 (colligés dans nos *Textes...*, p. 171-174, 180) le confirment. Noter qu'*ENCONTRE* juge puéril de s'alarmer de cette intention supposée, mais ne la loue pas non plus.

<sup>85</sup> Les faits donnèrent raison à *ENCONTRE*.

<sup>86</sup> Ce problème n'a point encore été réglé, on le sait, par les Assemblées œcuméniques.

<sup>87</sup> Allusion à la consécration de ZINZENDORF (?).

<sup>88</sup> Par-dessus tout.

<sup>89</sup> Passage terrible pour les pasteurs (BOURCHENIN n'avait pas osé le publier!); *ENCONTRE*, ex-pasteur, jugeait le corps pastoral sans indulgence. Dans une lettre de mars 1811 (*Textes...*, p. 180), il écrivait, de Montpellier : « ...On parle ici d'évêques, les pasteurs des villes considérables n'en sont pas fâchés, ceux des villages voient [là] une apostasie générale... » Un parent d'*ENCONTRE*, son jeune beau-frère LARDAT, pasteur d'un de ces villages (Pignan, Hérault) protestait en effet

N° 9. *Le plan d'Encontre, été 1814; inspecteurs dans l'Eglise Réformée*<sup>90</sup>.

### TITRE PREMIER

#### *Des Eglises Consistoriales et de leurs Inspecteurs*

2. « Chaque consistoire nomme deux de ses membres au scrutin et à la pluralité absolue des suffrages, l'un ecclésiastique et l'autre laïque, qui porteront le titre d'inspecteurs. »

3. « Ces inspecteurs auront pour arrondissement une Eglise consistoriale dans leur voisinage, laquelle à son tour nommera des inspecteurs qui exerceront les mêmes fonctions mais dans une autre Eglise — autre que celle qui l'inspecte elle-même, en sorte qu'il ne puisse jamais y avoir réciprocité<sup>91</sup>. »

4. « Ces inspecteurs visiteront les Eglises [locales] de leur arrondissement<sup>92</sup>, une fois tous les ans au moins. »

5. « Ils pourront de plus y être appelés ou s'y présenter eux-mêmes et convoquer le consistoire dans des cas urgents<sup>93</sup>. »

6. « Dans leurs visites les inspecteurs présideront l'assemblée consistoriale. »

7. « Ils s'y occuperont de l'état des Eglises relativement à la doctrine, aux mœurs et à la discipline. »

8. « Les inspecteurs auront le droit d'admonition et de censure. »

9. « Ils pourront être nommés pour une ou plusieurs années et être réélus<sup>94</sup>. »

10. « Ils devront avoir au moins trente ans<sup>95</sup>. »

avec vigueur (lettre de mai 1811, nos *Textes...*, p. 195) contre l'idée « d'ouvrir aux ecclésiastiques la porte aux dignités... Qu'on ne nous retire pas de l'heureuse impossibilité... de nous éléver l'un au-dessus de l'autre autrement que par le mérite personnel. »

<sup>90</sup> Publié dans nos *Textes...*, n° 95, p. 274-276, d'après une copie de la main du pasteur MARRON (Bibl. rue des Saints-Pères, Ms. 326, folio 263); D. ENCONTRE est certainement l'inspirateur du plan (*Eglises Réformées...*, p. 266; *Textes...*, p. 276), mais il est probable que la rédaction en est, pour partie, l'œuvre du pasteur CHABRAND, de Toulouse.

<sup>91</sup> Si les inspecteurs désignés par Bordeaux inspectent Sainte-Foy-la-Grande, ceux que cette Eglise désignera n'inspecteront *en aucun cas* Bordeaux. L'on comprend aisément pourquoi.

<sup>92</sup> Les paroisses, les communautés locales.

<sup>93</sup> Ils pourraient ainsi briser l'inertie locale, l'indifférence des Protestants. ENCONTRE, homme d'ordre, ne paraît pas avoir envisagé le cas d'une mauvaise volonté caractérisée, d'un refus de coopération avec les inspecteurs.

<sup>94</sup> Donc, exercer aussi bien un an que jusqu'à la fin de leur carrière.

<sup>95</sup> Limite basse; à cette époque, beaucoup de pasteurs d'avant 1789 ayant renoncé au ministère ou étant peu cultivés, de jeunes pasteurs exerçaient de lourdes responsabilités.

**TITRE II. — *Des synodes particuliers***

12. « La réunion des inspecteurs forme le synode particulier<sup>96.</sup> »

14. « Ce synode... a en général les mêmes attributions que les anciens synodes provinciaux. »

15. « Le synode particulier a droit non seulement d'admonition et de censure, mais aussi de suspension et de déposition soit des Pasteurs soit des Anciens, mais la déposition ne pourra avoir lieu que pour des cas graves et n'aura son effet que lorsqu'elle aura été confirmée par un synode voisin désigné de la manière suivante : sur trois indiqués par le tableau de circonscription, un sera rejeté par l'accusé, un autre par le synode accusateur et le troisième jugera. »

16. « Le synode particulier s'assemblera tous les ans<sup>97.</sup> »

17. « Le synode députe au synode général trois de ses membres, deux ecclésiastiques et un laïque<sup>98.</sup> »

**TITRE III. — *Du synode général***

19. « Le synode général s'occupera de doctrine et de discipline générale. »

20. « Il s'assemblera tous les cinq ans. »

Daniel ROBERT.

<sup>96</sup> C'est la mesure la plus « épiscopaliennes », puisque les inspecteurs, dans cette réunion (baptisée « synode »), se seraient jugés eux-mêmes (comme des évêques réunis par l'archevêque). Elle est quelque peu atténuée par l'article 15 (consultation d'un autre groupe d'inspecteurs).

<sup>97</sup> Rien au sujet de la convocation par le gouvernement; il était espéré que le roi et les ministres laisseraient faire.

<sup>98</sup> Le synode national se serait composé principalement de pasteurs-inspecteurs.

# PROSELYTES ET PROSELYTISME

## *Prière d'Insérer de la Communauté de Taizé*

Nous avons reçu de la communauté de Taizé :

- 1° Une lettre du Fr. CHARLES-EUGÈNE, secrétaire du prieur;
- 2° Deux notes de Roger SCHUTZ, prieur de Taizé, la seconde seule devant être publiée ;
- 3° Des « extraits », tirés d'un article paru dans *La Vie Protestante*, et que nous devons publier, selon l'usage du « droit de réponse ». Toutefois, ces « extraits », s'ils suffisent à la réponse que souhaite le prieur de Taizé, donnent de l'article de Jean-Marc CHAPPUIS une impression toute différente de ce qu'il a écrit. Le texte envoyé par le prieur ne signale pas les coupures. Il semble donc qu'il s'agisse d'un texte d'une seule venue développant d'une façon continue la pensée de l'auteur.

Pour accorder au prieur de Taizé la réponse qu'il souhaite, nous aurions scrupule à donner à nos lecteurs une version qui nous semble déformer profondément la pensée de Jean-Marc CHAPPUIS, et les inclinerait à croire à une adhésion sans réserve de l'auteur aux idées de la Communauté. Nous publions donc ci-après la totalité de cet article : en italiques les passages *omis* par le prieur de Taizé; en caractères droits ceux « qui suffisent à la réponse qu'il souhaite », selon les termes de sa première note. Le lecteur appréciera le sens et la portée de ce qui avait été omis.

### I

*Le 19 février 1963.*

CHER MONSIEUR,

Veuillez nous pardonner si vous ne recevez pas une lettre signée du Frère-Prieur de Taizé : il est parti en voyage et m'a alors chargé de vous écrire de sa part.

Dans le numéro 51 de *La Revue Réformée*, il a été question du colloque de Taizé. Des affirmations très pénibles pour nous et qui de plus ne sont pas exactes ont été publiées.

Il arrive que des journaux ou des revues fassent paraître ainsi des erreurs sur ce que nous accomplissons à Taizé. Craignant tellement la polémique qui ne fait qu'envenimer les choses, nous renonçons presque toujours à répondre.

Mais ce qui est dit du colloque de Taizé est grave et peut avoir des conséquences. Il a semblé alors au prieur de Taizé qu'il devait faire usage de son droit de réponse. Vous trouverez ci-joint le texte de cette réponse que je vous prie de bien vouloir faire paraître dans votre revue. Le texte de Jean-Marc CHAPPUIS peut être considéré comme cette réponse.

Il est bien douloureux entre chrétiens d'en arriver là mais l'enjeu est trop important pour que nous renoncions à cette réponse.

Veuillez être assuré, cher Monsieur, de mes sentiments les meilleurs.

*Le Secrétaire du prieur :*  
Fr. CHARLES-EUGÈNE.

*Le 12 mars.*

II

## *La Communauté de Taizé et le Prosélytisme Confessionnel*

Une affirmation erronée concernant le colloque de Taizé de 1960 a paru dans les colonnes de cette revue. Pour ma part, je crains tellement la polémique que je m'abstiens en général de répondre à des articles mettant en cause tel ou tel aspect de notre ministère.

Toutefois, une affirmation comme celle qui concerne le colloque de Taizé peut contribuer à créer un climat qui ne va pas dans le sens de l'unité. Voilà pourquoi j'ai demandé à la rédaction de *La Revue Réformée* de bien vouloir publier une double réponse : celle que le pasteur Jean-Marc CHAPPUIS a fait paraître récemment dans *La Vie Protestante*, et la mienne puisque le pasteur CHAPPUIS, dans un esprit de bienveillance, m'invitait à répondre personnellement.

### LE COLLOQUE DE TAIZÉ

En toutes choses de la vie œcuménique, mon souhait est que l'on n'en reste pas à des affirmations vagues et abstraites. Ainsi dans des sessions œcuméniques, par peur de faire un faux-pas, on pourrait en rester à une attitude sentimentale. Il est essentiel, me semble-t-il, d'entrer toujours dans le concret de l'engagement de la foi.

C'est la raison pour laquelle, au cours du colloque, j'avais, avec mes frères, rédigé une déclaration en 10 thèses qui exprimait quelques

constatations concernant l'évangélisation, et qui a été soumise à l'examen des évêques et des pasteurs. Mais nous nous sommes trouvés avoir trop peu de temps pour donner tous ensemble une forme définitive à ces thèses. Il a donc fallu renoncer à en poursuivre l'examen.

Peu après le colloque, la formulation de ce texte a été réexamинée paisiblement par deux hautes personnalités catholique et protestante réunies à Taizé, et qui sont d'ailleurs les seules en dehors du colloque à avoir eu ce texte sous les yeux. J'ai alors adressé cette version revue à tous les participants au colloque sous le titre « Résumé des entretiens sur l'évangélisation ».

Voici la teneur de la thèse sur le prosélytisme :

« Générosité et désintéressement doivent s'exercer en premier lieu à l'égard de nos frères dans la foi et dans le baptême. Le prosélytisme confessionnel compromet souvent la paix entre les chrétiens et crée entre eux la défiance. A cause d'une crainte réciproque, ils perdent leurs forces dans l'autodéfense et la polémique. Notre marche commune vers l'unité visible de tous les chrétiens pour que le monde croie, exige la paix entre nous. »

Comme on le voit, il ne s'agissait que de formuler une constatation.

Roger SCHUTZ, prieur de Taizé.

### III

## *La Communauté de Taizé le Prosélytisme Confessionnel et la vie de nos paroisses*

A propos du protestantisme espagnol, je relevais la semaine dernière les propos courageux de M. René Leyvraz, rédacteur en chef du *Courrier*, qui affirmait récemment le droit qu'il faut reconnaître à toute communauté religieuse de faire du prosélytisme.

Nous ferons aujourd'hui un pas de plus, pour aborder une question délicate à laquelle il pourrait devenir malsain de ne pas vouer une attention rigoureuse.

A plusieurs reprises, ces derniers mois, nous avons vu paraître et réapparaître une affirmation qui ne laisse pas d'inquiéter à bon droit ceux qui en prennent connaissance. Selon cette persistante rumeur, des pasteurs protestants, réunis en 1960 à Taizé en colloque avec des évêques catholiques, se seraient engagés par écrit à ne plus faire de prosélytisme. Cette affirmation a paru dans la revue catho-

(\*) *La Vie Protestante*, 2 février 1963.

lique *Vivre* (n° 5, 1960), puis dans le livre de Frédéric Hoffet *Politique romaine et démission des protestants* (p. 105). *Le christianisme au XX<sup>e</sup> siècle*, sous la signature du pasteur Emmanuel Chastand, s'en est fait l'écho à son tour, en ces termes : « On a dit et de divers côtés répété qu'un certain nombre de pasteurs, assemblés avec des ecclésiastiques romains, auraient pris l'engagement de ne pas faire de prosélytes. Comme nous serions heureux et soulagés d'apprendre de ceux qui ont organisé ce colloque qu'il n'en est rien. » Enfin, dans la *Revue Réformée* (dernier numéro paru, n° 51-1962-3), le pasteur Pierre Marcel affirme à son tour que « des pasteurs ont été sollicités de signer cet acte de renoncement ». Au surplus, ces derniers jours, un pasteur de notre pays, généralement bien informé, me téléphonait pour m'alerter dans le même sens.

#### UNE GRAVE RUMEUR

On le voit : l'affirmation est aussi persistante que grave. J'ai voulu en avoir le cœur net, et j'ai interrogé à ce sujet, à quelques jours de distance, deux pasteurs de Suisse romande qui ont participé au colloque de Taizé. (Je l'avais déjà fait à l'époque, mais il m'a paru nécessaire d'avoir confirmation.) Leur réponse à tous deux a été immédiate, péremptoire et catégorique : « Jamais, m'ont-ils affirmé l'un et l'autre, nous n'avons signé un engagement par lequel nous aurions renoncé à tout prosélytisme. Et, si un tel engagement nous avait été proposé, jamais nous n'aurions accepté d'y souscrire. » On ne saurait être plus net.

Il faut se demander, dès lors, d'où vient qu'une telle rumeur ait pu se répercuter ainsi, d'écho en écho. Une responsabilité certaine repose, à cet égard, sur les auteurs protestants que nous avons cités, et dont aucun, semble-t-il, n'a pris la peine d'interroger directement les organisateurs ou les participants de ce colloque. Aucun, en tous cas, ne mentionne une démarche qu'il aurait faite dans ce sens. Or, avant de lancer dans le public, surtout par écrit, des assertions aussi graves, le moins que l'on puisse et que l'on doive faire est de se renseigner exactement.

*Mais la responsabilité de ces auteurs n'est pas seule en cause. La communauté de Taizé elle-même a agi de telle manière que le colloque réuni par ses soins ne pouvait manquer de provoquer des malentendus. Une telle rencontre, en effet, doit être clairement expliquée au public. Celui-ci est en droit de connaître le but recherché et les moyens employés, faute de quoi, égaré par des renseignements partiels ou partiaux, il interprétera inévitablement les faits de manière tendancieuse.*

*Or, pour éviter de telles erreurs d'interprétation, la communauté*

*a cru bien faire en entourant ce colloque d'une discréction qui, en définitive, les a précisément suscitées et entretenues. J'ai parlé avec le prieur de Taizé, il y a quelques mois, des questions délicates que l'information moderne pose aux chrétiens, aux Eglises et à la communauté elle-même. Je plaideais la cause de la presse, qu'il faut, à mon sens, informer clairement pour qu'elle puisse accomplir sa tâche correctement. Frère Roger comprenait fort bien cette exigence. Malheureusement, il n'en avait pas été tenu compte à l'occasion du colloque de septembre 1960. Un simple communiqué, trop succinct pour être suffisant, avait été publié.*

### LE COLLOQUE DE 1960

Or, ce qui s'est passé à Taizé, en 1960, paraît en définitive fort simple. Des pasteurs protestants et des évêques catholiques se sont entretenus de l'évangélisation dans le monde moderne. Ils ont étudié ensemble un document à ce sujet. Or, ce document évoquait notamment le « prosélytisme blessant » et les dommages qu'il peut causer à la paix confessionnelle et à l'évangélisation elle-même. L'approbation donnée à ce texte par les participants ne saurait aucunement être considérée comme un engagement à ne pas faire de prosélytes, mes deux informateurs sont formels sur ce point.

Que cette interprétation, contre laquelle ils s'élèvent résolument, ait pu avoir cours ailleurs, c'est chose possible. Mais dès lors, c'est une interprétation abusive, et qu'il importe de dissiper. *Il serait souhaitable que les organisateurs du colloque prennent eux-mêmes l'initiative d'une mise au point.*

*Sur le fond du problème, on me permettra d'évoquer une expérience personnelle. Comme nombre de pasteurs suisses, j'ai exercé pendant cinq ans, le ministère pastoral dans un pays minoritaire, en l'occurrence le Borinage belge. La plupart de mes paroissiens étaient les enfants, ou les petits-enfants, de catholiques. De plus, tous les prosélytes qui vinrent s'ajouter à la communauté avaient été eux-mêmes baptisés dans l'Eglise romaine. A aucun moment, les convictions œcuméniques que je professais ne m'ont retenu ni d'évangéliser ni de recevoir avec joie dans l'Eglise les nouveaux membres que l'Evangile avait illuminés. Mais à aucun moment non plus, je ne me suis livré à ce « prosélytisme blessant » qui consiste à préférer la polémique confessionnelle à l'annonce positive de l'Evangile, et à vouloir arracher à leur Eglise des croyants qui lui sont fermement attachés. Cette position, à mon sens, est la seule possible dans l'exercice du ministre paroissial, si l'on veut être fidèle à la fois à l'Evangile que l'on a pour mission impérieuse d'annoncer, et aux perspectives œcuméniques que Dieu a suscitées en notre temps.*

## VOCATIONS DIFFÉRENTES

*Cette position, je le sais, n'est pas celle de la communauté de Taizé comme telle. Les frères estiment n'avoir en aucun cas, à encourager le passage d'une Eglise à l'autre. Ce refus, non seulement du « prosélytisme blessant », mais de tout prosélytisme quel qu'il soit, s'explique par la vocation et la tâche particulière de la communauté. Il ne saurait, à mon avis, devenir la règle de conduite des pasteurs des Eglises. Il n'est pas devenu la règle de conduite des deux pasteurs dont je parlais tout à l'heure.*

*Il me paraît opportun, en terminant cet article, de dire ici tout ce que je dois personnellement aux frères de Taizé. Lorsqu'ils étaient à Genève, au temps de mes études, ils m'ont aidé à découvrir la vie de prière, chaque semaine à leur domicile, chaque matin à la cathédrale. C'est une découverte dont je leur serai reconnaissant jusqu'à la fin de ma vie, quelles que soient les réserves que je suis amené à faire sur les méthodes d'information de la communauté, et quelle que soit la nette différence qu'à mon sens il faut bien aujourd'hui constater, entre la vocation particulière à laquelle ils obéissent et celle des pasteurs des Eglises réformées.*

*Cette différence doit être précisée. Le dialogue œcuménique n'a rien à gagner à se dérouler dans l'ambiguïté.*

Jean-Marc CHAPPUIS.

## Réponse et Témoignage

Je regrette profondément que des informations « erronées » et qui peuvent « contribuer à créer un climat qui ne va pas dans le sens de l'unité », aient pu être publiées et propagées. Mais pourquoi la communauté de Taizé a-t-elle attendu plus de deux ans pour démentir l'information répandue dès 1960 par la revue catholique *Vivre*? Pourquoi, jusqu'au 12 mars 1963, date de l'envoi du texte II, ci-dessus (remplaçant un autre texte du 19 février), la communauté s'est-elle contentée de témoignages de pasteurs ayant assisté au colloque? Le prieur de Taizé, enfin, nous communique la version *revue, après le colloque*, de la thèse sur le prosélytisme, ce qui précise l'actuel point de vue, peut-être, mais ne donne guère d'éclaircissements sur ce qui fut dit ou proposé au colloque, ce dont, précisément, il est question dans la mise au point demandée.

Dans son article, M. Jean-Marc CHAPPUIS dénonce la « persistante rumeur » selon laquelle « des pasteurs protestants, réunis en 1960 à Taizé, en colloque avec des évêques catholiques, se seraient engagés par écrit à ne plus faire de prosélytisme ». Mais alors, pourquoi fait-il état de moi *puisque je n'ai rien écrit de semblable?*

Dans le n° 51 de *La Revue Réformée*, p. 4, j'ai écrit : « Quand j'apprends... que l'on a proposé aux pasteurs réunis à Taizé, à l'occasion du colloque, "de renoncer par écrit à faire du prosélytisme", et que des pasteurs ont été sollicités de signer cet acte de renoncement... », je n'ai parlé que d'une *proposition* et d'une *solicitation*. J'ai donc délibérément corrigé ce que d'autres avaient avancé. Pourquoi ? Parce que j'avais jugé indispensable et pris la peine, avant d'écrire, de m'informer objectivement.

M. Jean-Marc CHAPPUIS déclare : « *Une responsabilité certaine repose, à cet égard, sur les auteurs protestants que nous avons cités, et dont aucun, semble-t-il, n'a pris la peine d'interroger directement les organisateurs ou les participants de ce colloque. Aucun, en tout cas, ne mentionne une démarche qu'il aurait faite dans ce sens. Or, avant de lancer dans le public, surtout par écrit, des assertions aussi graves, le moins que l'on puisse et que l'on doive faire est de se renseigner exactement.*

Puisqu'il me cite (à moins que ce ne soit indirectement ?), M. CHAPPUIS n'a pas pu ne pas lire la parenthèse qui suit immédiatement mon affirmation, où je dis : « *Le fait est authentique et m'a été personnellement confirmé.* » L'accusation lancée contre moi est donc toute gratuite. Elle est regrettable parce qu'elle pourrait faire croire que je ne sais pas peser mes responsabilités, notamment celles que j'assume comme écrivain. Au contraire, et comme il le fallait, j'ai cherché à me renseigner exactement, en recueillant des témoignages de participants de ce colloque, et j'ai mentionné la démarche que j'avais faite dans ce sens.

M. CHAPPUIS a interrogé deux pasteurs de Suisse romande qui ont participé au colloque de Taizé. Or, je dispose de trois témoignages : deux de pasteurs français, un de pasteur suisse. A la suite des déclarations des interlocuteurs de M. CHAPPUIS, j'ai demandé confirmation par écrit à ces pasteurs de ce qu'ils avaient auparavant déclaré ou écrit. Chacun a donc bien pesé ses mots et ses expressions. Voici ce qui m'a été confirmé :

I. — Dans une lettre du 4 mars 1963, mon premier correspondant, théologien fort estimé et connu de tout le protestantisme de langue française, déclare : « J'ai pu rencontrer successivement deux de nos collègues qui ont participé jadis au colloque de Taizé. Ce sont deux hommes précis, sans passion, et d'excellente mémoire. Leurs deux récits concordent parfaitement... La rumeur selon laquelle les pasteurs auraient fait acte de renonciation au prosélytisme est en effet fausse. Mais le fait qu'une proposition leur a été faite dans ce sens, à la fin du colloque, est vrai... Quand les interlocuteurs de Jean-Marc CHAPPUIS déclarent : « Jamais... nous n'avons signé un engagement par lequel nous aurions renoncé à tout prosélytisme », ils disent vrai. Quand ils ajoutent : « Et si un tel engagement nous

avait été proposé, jamais nous n'aurions accepté d'y souscrire », ils ne rendent pas compte exactement de ce qui s'est passé à la fin du colloque.

« Aux participants avait été remis un document intitulé : *l'Evangélisation au plan paroissial et au plan mondial...* En fin de colloque un autre texte fut proposé. Ce texte ne fut pas approuvé par les pasteurs présents. Et tel évêque fit connaître à tel pasteur qu'il avait très bien compris cette réserve. Telle est la version des faits sur laquelle mes interlocuteurs ont toujours été d'accord entre eux et affirmatifs. »

Comme je l'ai écrit, il y a donc bien eu *proposition* et *solicitation*. Dès lors, je souhaiterais beaucoup m'être trompé en employant le verbe *signer*. Personnellement, je suis tout prêt à retirer ce verbe *signer* et à lui substituer *adopter* ou *approuver*. Mais faute d'une mise au point de la communauté de Taizé elle-même sur ce qu'elle proposait ou demandait au colloque, et non après, puis-je de moi-même récuser le témoignage d'un autre correspondant ? Celui d'un pasteur suisse, qui déclare dans une lettre du 4 mars 1963 :

II. — « Je ne peux qu'entièrement confirmer tout ce que je vous ai dit... Oui, je puis vous l'affirmer, on a essayé de nous faire signer un engagement à renoncer à tout prosélytisme... Certes, on ne nous a pas dit aussi grossièrement que cela : « Voici un papier, » renoncez à tout prosélytisme. » C'était plus habile, et il est pénible que des pasteurs présents au colloque n'aient vu que du feu (mais alors ils ont dû être volontairement aveugles). On nous a soumis une feuille ronéographiée sur laquelle étaient écrites un certain nombre de thèses préparées d'avance par la communauté et que le prieur aurait voulu que les pasteurs signent pour ensuite aller les porter au Vatican. Le titre de ces thèses était : « Déclaration du Colloque de Taizé », je crois. Certains des points énoncés n'étaient pas mal du tout, mais il y en a eu deux qui ont provoqué des réactions. Un dans lequel il était souhaité qu'une collaboration s'établisse entre missions protestantes et catholiques (on envisageait même un partage des champs missionnaires entre protestants et catholiques). Et l'autre point était justement cette question de prosélytisme. La thèse était assez longue et présentée sous une forme assez ironique (ou assez habile); mais il était dit qu'il fallait renoncer à tout prosélytisme. Je me rappelle bien qu'il avait d'abord été écrit : « A tout prosélytisme blessant. » Alors un pasteur s'est levé et a dit : « Pourquoi dit-on blessant ? » Le prosélytisme est toujours blessant. Il faut renoncer à tout prosélytisme, un point c'est tout. » Après quoi on a supprimé l'adjectif « blessant ».

» Ces thèses étaient discutées et, je dois le dire, on sentait une certaine réticence. Un pasteur s'est levé et a dit presque séchement : « En tout cas, moi, je ne signerai jamais cette thèse sur

» le prosélytisme. » Sentant qu'il pourrait y avoir une chaude discussion, le prieur a alors dit à peu près ceci : « Nous ne voulons pas discuter ceci plus longtemps, il est déjà tard (c'était la fin du colloque) ; mais je demande aux pasteurs, une fois rentrés chez eux, de m'écrire ce qu'ils pensent de ces thèses. »

» Ainsi, on ne nous a pas fait signer ces thèses (car il y avait quand même de l'opposition). Mais on a bel et bien essayé de nous les faire signer. Cela, je m'en porte garant. »

Comme M. CHAPPUIS, je ne puis qu'enregistrer ces trois témoignages et, à mon tour, en donner connaissance.

Combien j'étais loin de tout esprit de polémique, c'est ce que tout lecteur de l'article que j'ai publié dans *La Revue Réformée* constatera.

Mais l'essentiel de cet article : *Prosélytes*, ne reposait nullement sur les affirmations des participants au colloque de Taizé, mais sur des écrits du pasteur Roger SCHUTZ, prieur de Taizé. Je citais notamment ce passage tout récent (1962), extrait de *L'Unité, espérance de vie*, p. 163; « *Si, considérant le positif du renouveau catholique, les protestants deviennent pour l'Eglise catholique semence de vie et non de mort, si pour cela ils renoncent loyalement au prosélytisme confessionnel pour répandre le bon parfum de l'Evangile, ces protestants peuvent être sûrs, dans cette attitude de foi et de charité, qu'ils rempliront leur vraie mission et qu'ils prépareront, dans le monde, un renouveau inégalable.* »

J'aurais pu citer encore telle autre affirmation, par exemple (*ibid.* p. 81-82) : « *En jugeant du dehors une vieille tradition chrétienne, telle que la tradition catholique d'Amérique latine, nous risquons d'ôter le bon grain avec l'ivraie. Arracher des hommes à leur confession, c'est risquer de les extraire d'une situation socio-logique où la grâce de Dieu pouvait les toucher abondamment et les sortir du lieu où pouvait renaître une vraie foi dans la ligne d'une continuité.* »

Ces propos du prieur semblent engager la communauté, puisqu'ils sont publiés dans un livre où ne se trouve pas l'avertissement que nous lisons dans d'autres volumes qui ne prétendent qu'à la recherche. Ces prises de position n'ont rien de secrètes; vu leur importance fondamentale qui n'échappe à personne, il est sans doute permis à ceux qui ne les partagent pas de les discuter sans, pour autant, être taxés de faire de la polémique. C'est pourquoi Jean-Marc CHAPPUIS exprime lui-même d'expresses réserves dans l'article que nous publions. Il le fait « selon la vocation particulière... des pasteurs des Eglises réformées ».

Tout récemment encore, un point de vue identique à celui du pasteur SCHUTZ, a été développé par le vice-prieur de Taizé. Pendant la Semaine de Prière pour l'Unité, Max THURIAN a donné

deux conférences à l'Aula de l'Université de Genève. Des notes prises au fil de la parole m'ont été communiquées. Voici le compte rendu rédigé par le pasteur Robert OSTERMANN et publié par le *Messager social de Genève* du 10 février 1963, qui corrobore exactement ce qui m'a été écrit :

« Le thème général en était l'œcuménisme, le problème de l'unité entre chrétiens, et M. THURIAN répondit à quelques questions embarrassantes avec sincérité, mais avec une telle « largeur d'esprit » qu'il eût été difficile de voir encore entre Rome et nous des oppositions importantes, un fossé quelconque.

» Sur un point en tous cas, il semble avoir dépassé la mesure, et aucun protestant convaincu et reconnaissant de ce qu'il doit à l'Evangile ne le suivra. Il pense, en effet, qu'en Amérique du Sud nous ne devrions faire aucune propagande pour attirer à nous ces catholiques qui, en un demi-siècle, mécontents de leur Eglise, ont passé au protestantisme au nombre de plusieurs millions. Ce qui signifierait qu'ils ont l'Evangile tout comme nous en fait de norme de la foi et que le culte de la Vierge ou des saints, Lourdes, l'infaillibilité papale (etc. !) sont sans importance désormais. En ce cas, il serait en effet inutile et malvenu de se dire encore protestant et que reste-t-il de la Réforme... et même de l'Evangile, peut-on encore parler de convictions chrétiennes ? »

On voit donc que la position de la communauté de Taizé est très nette, et qu'elle est annoncée, proclamée par la parole et par les textes, *dans le but d'y rallier le plus grand nombre*. Accordons à des hommes tels que les pasteurs SCHUTZ et THURIAN d'être conséquents avec eux-mêmes. Que leurs affirmations (et non les nôtres) « puissent avoir de graves conséquences » : nous en sommes convaincus; qu'elles puissent « contribuer à créer un climat qui n'est pas dans le sens de l'unité », hélas ! nous le constatons, alors même que les frères de Taizé penseraient, par elles — mais ils se trompent — « créer un climat dans le sens de l'unité ». C'est pourquoi l'un de mes correspondants pose très franchement la question (après avoir été le témoin de certains faits, et avec une douloureuse tristesse), si les frères de Taizé, qui se disent les promoteurs de l'Unité, ne sont pas en train de diviser profondément le protestantisme.

Et avec eux d'autres encore, car le point de vue de Taizé sur le prosélytisme et les prosélytes, trouve aujourd'hui d'autres porte-parole. Nous l'avons constaté récemment dans certains synodes régionaux réformés. Le mois dernier encore, une déclaration retentissante de Karl BARTH, dans un entretien avec Tanneguy DE QUÉNÉTAIN, paraissait dans le n° 205 de *Réalités* (février 1963). Nous y lisons cette question et cette réponse :

(Question). — « *Dans ce rapprochement des Eglises, quel peut*

*être l'apport le plus précieux du catholicisme au protestantisme et, réciproquement, du protestantisme au catholicisme ? »*

(Réponse de Karl BARTH). — « Le gros atout de l'Eglise romaine, c'est l'impression de solidité et de continuité qu'elle donne — même si cette apparente continuité est problématique. Chez nous, il y a une continuité invisible, mais qui fait beaucoup moins d'impression du fait du morcellement de la Réforme en différentes confessions; du fait aussi que chez nous les questions restent toujours ouvertes. La plupart des protestants qui sont passés au catholicisme aspiraient au repos, à la sécurité intellectuelle et spirituelle que peut donner une Eglise solidement organisée et hiérarchisée. En revanche, la Réforme attire ceux qui ont soif de mouvement et de liberté. En fait, les deux conceptions sont nécessaires parce que complémentaires. Il n'y a de mouvement que par rapport à la stabilité et réciproquement. En général, je n'aime pas les conversions, le passage d'une Eglise à l'autre. D'abord, les convertis font preuve d'un zèle insupportable : ils deviennent ultra-catholiques ou ultra-protestants. Voyez le rôle qu'a joué M<sup>me</sup> DE MAINTENON, cette ancienne huguenote, dans la Révocation de l'Edit de Nantes. Et puis les conversions nient l'unité invisible de l'Eglise, ce qui est déplorable. Je trouve que chacun ferait bien de rester où il est et d'y chercher à pénétrer plus profondément le message évangélique. C'est ainsi, seulement, que se fera un rapprochement sérieux. »

Ces textes — sensationnels, avouons-le ! — mériteraient d'amples commentaires. Ils seront pour une autre fois. Il me suffit aujourd'hui de montrer que je suis loin d'avoir négligé de me renseigner exactement, et de m'être fait passivement l'écho d'une « grave rumeur ». De plus, j'ai bien conscience d'avoir écrit ce que j'ai publié sans esprit polémique, et, comme le veut M. le pasteur CHAPPUIS, « selon ma vocation particulière de pasteur de l'Eglise réformée ».

Pierre-Ch. MARCEL.

# QUELQUES LIVRES CATHOLIQUES (1)

par Pierre PETIT

S'il arrive à certains protestants d'éprouver fatigue, voire découragement, après avoir travaillé durant quelque temps à reconnaître le catholicisme, il en est d'autres qui persévérent dans cette entreprise ou qui s'y engagent. Ceux-ci interrogent parfois, demandant des titres d'ouvrages essentiels qui les introduiraient sûrement dans l'immense édifice qu'est le catholicisme. Pourquoi ne leur répondrait-on pas alors que, s'ils ont fait volontiers le voyage de Chartres pour en admirer la cathédrale, ils ont oublié cet autre monument tout aussi classique qui a nom la *Divine Comédie*? Ils objecteront qu'il faut une grande patience pour l'explorer. Mais aucune méthode, aucun manuel ne les dispenseront de cette vertu! Qu'il faut des guides... Bien sûr, comme il en faut à Chartres! En voici d'ailleurs un.

Il est déjà connu pour la diversité et l'intérêt de ses travaux, sur la messe et la liturgie, sur SOCRATE et sur DOSTOÏEVSKY, et sur bien d'autres sujets : Romano GUARDINI. M<sup>me</sup> J. ANCELET-HUSTACHE vient de traduire, grouper et publier en un volume plusieurs de ses études sous le titre : *Dante visionnaire d'éternité* (Editions du Seuil, Paris 1962, 256 p.). Vous entendrez là Romano GUARDINI vous avertir que DANTE n'est pas un poète au sens mineur qui est souvent donné à ce nom, mais que sa volonté va « à édifier un ordre où le monde et l'existence humaine sont tels qu'ils doivent être devant Dieu... » (p. 83); et vous redire que « dans l'œuvre de DANTE, le but est aussi immense que dans les cathédrales édifiées par les architectes du moyen âge et dans les Sommes des scolastiques... » (p. 84).

Les protestants les moins familiers avec les anges liront attentivement toute la première partie du livre, enrichie de nombreuses citations : « L'ange dans la Divine Comédie » (p. 9-92). Ils seront, en effet, invités à « oublier tout ce qu'a produit l'art pendant les cinq ou six derniers siècles, et à s'instruire d'abord dans l'Ancien

<sup>1</sup> Comme nous avons déjà fait l'an dernier, notre intention est de signaler ici quelques livres catholiques qui ont été, sauf exception, publiés en 1962. Ils ne sont pas nécessairement les plus importants, ni les plus intéressants pour des lecteurs protestants. Leur choix dépend de l'arbitraire du recenseur et de la bienveillance des éditeurs.

Testament », puis dans le Nouveau (p. 25). Car GUARDINI comme DANTE voit dans les anges « ces êtres dont parle l'Ecriture et qui se situent dans la vie de l'Eglise » (p. 92), première proposition qui ira de soi pour tous, seconde proposition qui demandera examen. Cet examen, GUARDINI nous y entraîne d'ailleurs, cherchant les formes de la fidélité dans les mosaïques de l'antiquité chrétienne et dans la sculpture du moyen âge, puis chez Giotto, Le Gréco, Rembrandt... Mais, dit-il, les anges de l'Ecriture eux-mêmes ne portaient-ils pas des « éléments étrangers au christianisme » ? Une étude parmi une dizaine d'autres a donné son titre à la deuxième partie du livre, « Paysages d'éternité » (p. 93-246). GUARDINI y expose comment apparaît chez DANTE une dimension qui était avant lui « irréelle », à savoir le paysage; mais, ajoute-t-il, dès qu'il a découverte, il « se retourne et devient plus médiéval que quiconque au XIV<sup>e</sup> siècle » (p. 188). Suivent quantité d'autres recherches qui ont pour objets : l'élément visionnaire dans la Divine Comédie, le phénomène de la lumière, la conscience de l'histoire, la connaissance et le maître de vérité (ici paraît saint Thomas d'Aquin)...

Romano GUARDINI nous convaincra-t-il de revenir à DANTE tandis que nous nous intéressons surtout à la Contre-Réforme pour la critiquer, aux Pères de l'Eglise pour avancer dans le dialogue inter-confessionnel ? Dans un « Epilogue subjectif », il nous déclare comment il fut convaincu lui-même. Un de ses professeurs — c'était il y a cinquante ans, ô patience ! — lui demandait s'il avait lu DANTE, « et, rapporte-t-il, comme il me fallait lui répondre non, il me fit observer en souriant qu'étudier la théologie, parler l'italien et n'avoir pas lu DANTE était presque un péché... » (p. 248).

Que si l'on préfère le genre des catéchismes ou des introductions doctrinales — malgré les insuffisances qui lui sont propres, et parmi celles-ci la réduction de la vie ecclésiale à des propositions rationnelles — il en existe un grand nombre incessamment renouvelé. Le Père François VARILLON, de la Compagnie de Jésus, avait jadis entrepris la rédaction, sur la demande de l'Association catholique de la Jeunesse française, de dix séries de fiches qui compossaient semblable introduction supérieure. Le succès qu'elles ont connu a conduit leur auteur à reprendre, améliorer son ouvrage, et le publier cette fois-ci en deux volumes : *Éléments de Doctrine chrétienne* (Editions de l'Epi, Paris, 1960 et 1961; 304 et 312 p.).

Aux périls que nous venons d'évoquer le Père VARILLON est sensible et, se plaçant d'ailleurs dans le courant actuel de la catéchèse catholique, il annonce son intention : « Depuis quelques décades, un effort considérable a été fait pour unir dans l'enseignement religieux Ecriture Sainte, Théologie, Liturgie, Spiritualité. Méthode de plénitude et d'unité, qui fait appel, non seulement à la raison théologique qui définit et distingue, mais aussi à la foi...

au désir... de rencontrer le Dieu vivant, de L'entendre parler, de Le voir agir, d'entrer peu à peu dans Son esprit » (t. I, p. 8). L' « invasion » biblique est visible dans tout son ouvrage. La seule ordonnance de la table des matières le montrerait, qui part des premiers chapitres de la Genèse, suit les étapes du peuple de Dieu, aborde le Nouveau Testament, s'arrête au Sermon sur la Montagne, puis expose œuvres et paroles du Christ. Cela pour le premier volume, tandis que le second ira du discours après la Cène jusqu'à la fin de l'homme et de l'histoire, en passant par le mystère pascal, l'Eglise et les sacrements. Dans cette trame biblique s'insère évidemment le donné catholique moderne, mais accompagné souvent ou d'explications « renouvelantes » ou de citations assez denses pour garder leur originalité. Sans doute un certain nombre de paragraphes sont-ils restés tout près du style qu'on accorde à des fiches, ce qui propose parfois au lecteur des allusions dont l'intervention manque de clarté; cette aventure arrive à Martin LUTHER (t. II, p. 82)... Mais ces deux volumes comptent, au total, parmi les bonnes introductions doctrinales que nous pouvons connaître, quand nous avons le courage, et l'honnêteté, d'aller plus loin que la simple consultation du catéchisme national à l'usage des diocèses de France.

Si les manuels, si personnels qu'ils veuillent être, risquent de fatiguer la tête ou de dessécher le cœur, il n'est, pour parer à ces ennuis ou ces périls, que de fréquenter quelques catholiques vivants. On peut ranger le Père Marie-Alain COUTURIER, par-delà son décès, parmi ceux-là. Les Editions du Cerf viennent de publier le texte des deux cahiers d'écolier dans lesquels, de 1947 jusqu'au début de 1954, qui devait être l'année de sa mort, il nota réflexions, impressions, citations, briques de conversations, souvenirs de rencontres... (*Se garder libre, Journal*, Paris 1962, 174 p.). Aucun de nos lecteurs ne confondra ce Père dominicain, qui vécut aux points d'intersection de la vie spirituelle et de l'art, avec l'abbé Paul COUTURIER, artisan de l'œcuménisme. Encore que ce souci n'ait point échappé au premier, qui fut sensible à tous les appels, à tous les problèmes de notre temps. Il écrivait : « Je vois de plus en plus l'Eglise comme un grand platane mutilé : un grand tronc qui porte encore à son sommet quelques beaux feuillages, mais dont toutes les branches maîtresses l'une après l'autre ont été sciées... » (p. 111).

On lira ses propos sur les maîtres contemporains qu'il a connus et fréquentés, MATISSE surtout, mais aussi PICASSO, BRAQUE, LÉGER, LE CORBUSIER. Et dans maintes autres directions on suivra ses dires, les admirant ici, les discutant là, parfois ne les comprenant pas très bien (ainsi quand il écrit à plusieurs reprises sur la chasteté ou la pureté, sur Agrippa D'AUBIGNÉ)... Qu'il est vivant, ce mort, dans l'intimité que nous livrent ses frères ! Citons quelques briques de sa conversation. Librement il déclare : « Les formules dogmatiques ne

sont guère plus que des signes...; dans cette nuit noire, nos mains tiennent des réalités que nous ne discernons qu'à peine. » — « Il n'est pas du tout de foi que l'établissement à Rome du siège de Pierre ait été un bien pour l'Eglise » (p. 81). Et encore, sur ce point du sacré et du profane, qui constitue un des postes-frontière classique entre le catholicisme et le protestantisme, on note sa perspicacité : « Je ne crois plus du tout que le climat évangélique soit favorable à l'art. Il est trop pur : un christianisme authentique et totalement vécu n'en aurait aucunement besoin... » (p. 86). — « Tout l'effort du christianisme a été de tendre à ce qu'il n'y ait de *sacré* que dans la sainteté et dans la mesure de cette sainteté » (p. 150).

Pour être décédé voici plus de cent ans — la célébration de cet anniversaire nous a valu le travail que nous signalons maintenant — un autre dominicain, le Père LACORDAIRE, est demeuré bien près de nous : étonnant privilège d'un homme qui fut attentif aux signes du temps ! Pour nous protestants français qui rencontrons souvent les Frères Prêcheurs parmi nos interlocuteurs catholiques, si le visage de leur fondateur s'estompe derrière celui du plus brillant d'entre eux, saint THOMAS D'AQUIN, le plus connu en deuxième lieu, est sans doute celui de leur restaurateur après l'orage de la Révolution.

Le volume qu'a publié le Père BARON va de la naissance de Jean-Baptiste-Henri, en 1802, jusqu'à l'année 1830 : *La jeunesse de Lacordaire* (Editions du Cerf, Paris, 1961, 248 p.). Le Père CARRÉ, qui préface cet ouvrage, avoue : « On ignorait que les batailles d'hier offraient de tels traits de ressemblance avec celles d'aujourd'hui. » En même temps que par cette circonstance nous sommes intéressés par l'itinéraire spirituel qui va de la conversion du jeune avocat (« J'ai l'âme extrêmement religieuse et l'esprit très incrédule; mais comme il est dans la nature de l'esprit de se laisser subjugué par l'âme, il est probable qu'un jour je serai chrétien », p. 103), à travers les épreuves du séminaire, jusqu'à son ordination sacerdotale (1827) et au mois de mai 1830, quand il passe le seuil de La Chênaie pour y rencontrer LAMENNAIS. Il quitte alors sa solitude, mais il ne partira pas pour l'Amérique selon le projet qu'il venait de former : « Je me lassai de cette vie, et je regardai au loin pour voir s'il n'était pas sur la terre quelque lieu où un prêtre pût vivre libre. Qui n'a tourné les yeux, dans ces moments où la Patrie fatigue vers la République de Washington ? Qui ne s'est assis, dans la pensée, à l'ombre des forêts et des lois de l'Amérique ? » (p. 239). Que le vêtement à la mode du romantisme nord-américain ne nous éloigne pas de LACORDAIRE : il cherchait la Patrie « où un prêtre pût vivre libre ». *Se garder libre* est le titre qu'ont choisi les amis du Père COUTURIER pour le recueil de ses notes.

C'est encore une rencontre avec le catholicisme vivant, et plus précisément avec ces témoins privilégiés du catholicisme que sont les prêtres, que nous offre le récit — et non le roman — de Jean MONTAURIER : *Comme à travers le feu...* (Gallimard, Paris, 1962, 472 p.). Ce pseudonyme a mal caché l'identité de l'auteur, M. le chanoine Edmond FLEURY, curé de Randan, dans le Puy-de-Dôme. On comprend qu'il déclare son opposition au roman de BERNANOS, sans l'approuver de le faire car il est évident pour tout lecteur des deux livres que l'intention des deux auteurs ne fut pas la même. Le style aussi est bien différent : la prolixité virgilienne de Jean MONTAURIER lasse un peu.

Mais l'authenticité religieuse et sacerdotale est tellement évidente ici ! Non pas que le récit nous fasse entrer dans l'intimité quotidienne de tous les prêtres, mais de certains, dont le type persiste à travers les mutations de la pastorale ou les transformations de la liturgie. C'est pourquoi sa lecture sera saine et utile aux protestants, voire aux pasteurs, qui ne profitent que de rencontres exceptionnelles et, ce faisant, ne connaissent guère leurs collègues de l'Eglise d'à côté. Sans doute seront-ils un moment déçus par les éléments de la crise qu'ils liront là; selon les termes des recenseurs catholiques qui ont loué l'auteur sur ce point, « ni la foi, ni la piété, ni les mœurs, ni la vocation ne sont jamais en cause ». Et sans doute encore seront-ils plus étonnés quand ils verront son dénouement : dans la pénombre d'une chapelle le prêtre ne voit que les lèvres souriantes d'une statue de la Sainte Vierge; par ce sourire il est « attiré, fasciné, vaincu, vainqueur et libre à cause de lui... » — Libre, lui aussi, comme LACORDAIRE et comme le Père COUTURIER ? — Il raconte : « ...on comprend tout d'un coup toute sa théologie dogmatique et morale... on s'entend répondre *oui* avec une étonnante fermeté et on revoit les hommes avec ses yeux de première année de séminaire. »

Que les lecteurs protestants dépassent étonnement ou déception ! Ce qu'ils liront là est vrai. Cette adolescence mariale peut caractériser des prêtres quinquagénaires aussi bien que des séminaristes... Mais en bien d'autres pages ils retrouveront des images paroissiales qu'ils connaissent et des difficultés qui sont le pain quotidien de leurs propres pasteurs. Il sera bon en tout cas que leur attention soit un moment détournée des seules crises radicales ou « publicitaires » qui la retiennent généralement, qu'il s'agisse du temps passé ou du présent.



Mais revenons à l'histoire, et remontons plus loin que le xix<sup>e</sup> siècle... Tant d'ouvrages de valeur, qu'on voudrait bientôt utiliser en leur entier ou lire de bout en bout, prennent de longs retards en cours de parution, s'enlisent dans les sables du temps,

qu'on est heureux de louer un éditeur et des auteurs qui ont travaillé vite et bien. Voici le troisième et dernier volume de l'œuvre de MM. LATREILLE, DELARUELLE, PALANQUE et RÉMOND : *Histoire du Catholicisme en France* (t. III, La période contemporaine; Spes, Paris, 1962, 696 p.). Volume qui, exactement, recouvre la période qui va de 1750 à 1958.

Ce tome III ne fait pas double emploi — répondons tout de suite à cette question qui se pose dans l'esprit du lecteur averti — avec les trois volumes de M. Adrien DANSETTE, sur *l'Histoire religieuse de la France contemporaine* (de la fin de l'Ancien Régime à la III<sup>e</sup> République) et le *Destin du Catholicisme français* (1926-1956). Le récit de M. DANSETTE était plus nourri de faits, de détails et de descriptions. Ici les grands traits d'une époque, les lignes essentielles de l'histoire sont mieux dégagées. — La première partie, qui est la plus longue, est due à M. LATREILLE, qui est professeur à l'Université de Lyon, et responsable de tout l'ouvrage, comme on sait. La deuxième et dernière partie a été confiée à M. René RÉMOND; elle va de 1924 à 1958, couvrant donc la vie du Catholicisme en France sous les pontificats de PIE XI et de PIE XII. C'est là particulièrement qu'on est sensible à la grande différence de rédaction entre M. DANSETTE et M. RÉMOND. Celui-ci, acteur de ce qu'il rapporte, puisqu'il fut secrétaire général de la JEC (Jeunesse Etudiante) de 1946 à 1948 et vice-président de l'ACJF (Association Catholique de la Jeunesse Française) de 1947 à 1951, aurait pu nous écraser d'anecdotes et de mises au point (les acteurs ne sont pas toujours les meilleurs témoins !); il a, tout au contraire, remarquablement tracé les grandes lignes de ce temps, ne cédant point à la tentation d'être intarissable sur les années les plus proches. On discutera sans doute sa lecture des faits, ici ou là, mais on admirera un homme « engagé » d'avoir rapporté l'essentiel de ce que les catholiques de France ont vécu, avec leurs compatriotes, de 1924 à 1958, en une centaine de pages. Les sujets qu'on attendait sont là (l'école...); d'autres aussi, qu'on avait tort de peut-être ne pas attendre (le clergé et son existence quotidienne...); le travail pour l'unité de l'Eglise a sa place, exactement mesurée.

Les trois volumes de cette *Histoire du catholicisme en France* n'ont nul besoin d'un *imprimatur* huguenot pour faire une belle carrière. Mais les protestants ont plaisir à en reconnaître la qualité, même si, pour le long temps qui a précédé leur séparation d'avec les catholiques-romains, leurs vœux appellent l'historien capable d'écrire dans une perspective œcuménique totale.

Les lecteurs exigeants qui jugeraient que M. LATREILLE, dans son Livre VI (*Laïcisation et Séparation*, 1879-1924), et M. RÉMOND dans le suivant, ont fait la part trop succincte au Modernisme et à toutes les questions, recherches, difficultés qui, sur les mêmes

thèmes, continuent de mouvoir le catholicisme actuel, ces lecteurs doivent savoir que bien des livres récents viennent ici à leur secours. On pense particulièrement pour l'instant au remarquable et dense volume de M. Emile POULAT, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste* (Casterman, Paris, 1962; 704 p.). Bien qu'Alfred Loisy ait, en 1930, qualifié la crise moderniste d' « antédiluvienne », elle demeure proche de nous et son historien, M. POULAT, a raison quand il parle d' « un champ de bataille encore miné ». Foi et raison, théologie et science, tradition et temps présent... qui déclarera que ces couples sont aujourd'hui réconciliés ou assortis, soit dans le catholicisme — où, par exemple, les écrits du Père TEILHARD DE CHARDIN soulèvent les disputes qu'on sait... — soit dans le protestantisme — où les mêmes disputes ne sont pas sans échos ?

La définition que M. POULAT propose donne tout de suite à penser que la crise moderniste ne peut pas être enfermée dans quelques années de l'histoire de l'Eglise : « ...le modernisme peut se définir, écrit-il, comme la rencontre et la confrontation actuelles d'un passé religieux depuis longtemps fixé, avec un présent qui a trouvé ailleurs qu'en lui les sources vives de son inspiration » (p. 15). Mais il limite son dessein : « Plus qu'à la suite des événements, nous nous sommes attaché à l'écheveau des tendances qui se sont fait jour dans la période décisive de la crise, afin d'atteindre, sous la croûte des textes, les hommes qui s'y découvrent. Nous avons ainsi opéré une mince coupe dans le temps et retenu les cinq années à peine qui vont du petit livre de Loisy, *L'Evangile et l'Eglise* (novembre 1902), à l'encyclique *Pascendi* (septembre 1907) » (p. 26).

Le fameux « petit livre rouge » de Loisy, *L'Evangile et l'Eglise*, fournit donc le thème principal du premier chapitre; tout aussitôt s'élève un « premier barrage » devant celui qui avait voulu défendre le christianisme contre HARNACK (*L'Essence du Christianisme*, 1900). — C'est un « second barrage » qu'on voit surtout se dresser, dans le deuxième chapitre, contre Loisy qui publie *Autour d'un petit livre* (1903) et s'explique auprès de divers correspondants, généralement clercs. — Bien des noms du catholicisme d'alors ont déjà paru dans ces deux « barrages »; mais en voici d'autres, qui vont de François MAURIAC jusqu'à Joseph TURMEL, quand est décrite tout au cours du chapitre III l'effervescence intellectuelle de ce temps-là. — Après deux chapitres sur « Les principes et la critique » et « Sur la science humaine du Christ », le sixième et dernier s'intitule « Le dogme et l'histoire » : l'interlocuteur principal de LOISY va être ici Maurice BLONDEL, qui publie, en 1904, *Histoire et Dogme...* « Colloque imaginaire », annonce l'éditeur de M. POULAT au sujet de tout son ouvrage, « où se trouvent représentées toutes les tendances de ce qu'on appelait la science catholique ». Imaginaire oui, mais en même temps très vivant et réel.

Dans les notes et dans une annexe de ce livre on trouve un

cadre chronologique très utile pour les mémoires défaillantes (1875-1908); une recension des fonds manuscrits qui ont été consultés, parmi lesquels sont cités les papiers de Paul SABATIER, conservés, en Ardèche, par sa fille, M<sup>me</sup> JUSTON (on sait quelle fut alors l'importance du dialogue entre les catholiques et les protestants; il y a quelque naïveté à croire qu'il est une nouveauté de nos années présentes!); une liste d'ouvrages de références; une étude et une bibliographie sur les « pseudonymes et anonymes modernistes ». Un index onomastique et un index thématique achèvent de ranger cet ouvrage parmi ceux dont l'utilisation sera désormais des plus utiles. Savant, il l'est certes; mais familier aussi, pour ceux d'entre nous qui ne vivent pas à la surface, à la périphérie des difficultés que l'Eglise rencontre dans sa marche.

La *science catholique* n'est pas, de nos jours, arrivée au bout de ses peines. On la renvoie aux thèmes d'étude et de recherche les plus élémentaires, non seulement comme il y a cinquante ans, mais comme il y a quelques siècles... Témoin le volume qui rassemble les travaux et les discussions d'une « rencontre doctrinale » tenue en avril 1960, en Belgique : *L'existence de Dieu* (Cahiers de l'actualité religieuse, Casterman, Paris 1961; 390 p.). Bien que MERLEAU-PONTY ait déclaré : « Il est frappant de constater qu'aujourd'hui on ne prouve plus guère Dieu, comme le faisaient saint THOMAS, saint ANSELME ou DESCARTES »; bien que nous ayons communément ré légué les fameuses « voies » de saint THOMAS au magasin des curiosités historiques; bien que l'opposition soit devenue banale, par la fortune du propos pascalien entre le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et celui des philosophes; bien que Karl BARTH ait prophétisé contre les voies rationnelles qui conduiraient à Dieu..., au jugement de bons esprits le problème reste entier, même si le marxisme, l'existentialisme et la technicité dans laquelle nous nous enfonçons en renouvellent l'énoncé. Cette conviction réunissait les dix-huit rapporteurs assemblés dans le collège dominicain de philosophie et de théologie de La Sarte-Huy.

Ils étudièrent d'abord notre situation contemporaine : l'athéisme, et spécialement l'athéisme marxiste; l'inquiétude philosophique, telle qu'on la voit chez KIRKEGAARD, HEIDEGGER, JASPER. Ici prit place un sobre exposé du Père BOUILLARD sur « le refus de la théologie naturelle dans la théologie protestante contemporaine », parlant de BARTH, mais aussi de BRUNNER et BULTMANN. Puis vint l'examen des « conditions requises aux approches du mystère de Dieu », entre autres, par le Père DONDEYNE : « l'expérience préphilosophique et les conditions anthropologiques de l'affirmation de Dieu ». A la suite de quoi furent présentées soit les « voies » classiques vers Dieu — et tout d'abord celles que saint THOMAS D'AQUIN structura —, soit des voies renouvelées qui prendraient leur départ dans la liberté

(par le Père DE FINANCE), dans l'échec de l'homme, dans la vérité scientifique. La fin des entretiens roulait sur le thème pascalien que nous avons rappelé plus haut et se terminait sur « connaissance et inconnaissance de Dieu, au plan de la raison ».

Ce livre épais nous rappelle opportunément un problème que nous ne pouvons pas esquiver. Mais tantôt il nous dispose à entrer dans cette recherche de La Sarte-Huy — ainsi quand le Père BOUIL-LARD, après avoir évoqué les thèses de BRUNNER et BULTMANN, moins abruptes que celle de BARTH, nous rappelle que « la tradition catholique est beaucoup plus complexe et plus subtile que ces théologiens protestants ne le disent » — et tantôt il nous décourage et nous ramène au point de départ — ainsi, quand le Père H.-D. ROBERT expose que selon saint THOMAS « la raison qui prouve que Dieu est, ne fait pas autre chose que de consulter la vérité divine elle-même à ce sujet », car « la lumière *constitutive* de son être, comme de ses actes d'entendement, est, par mode de ressemblance de l'effet à sa cause, une impression de Dieu même en nous » (p. 350). Le problème de la légitimité « évangélique » de ce propos philosophique et de son intégration à une théologie chrétienne, demeure entier.

Nous restons dans le même ordre de préoccupations si nous ouvrons maintenant un petit livre du Père Karl RAHNER, S.J., le théologien d'Innsbruck maintenant bien connu en France par de nombreuses traductions de son œuvre abondante : *Mission et Grâce, I. XX<sup>e</sup> siècle siècle de grâce ?* (Mame, Paris, 1962, 268 p.). Livre qui porte en sous-titre : « Fondements d'une théologie pastorale pour notre temps ».

Divers textes sont ici recueillis. Une conférence faite à Cologne en 1954 (« Le chrétien dans le monde moderne ») expose ce thème, que l'Eglise est en situation universelle de *diaspora*, ce qui implique un état de mission. Une conférence faite à Paderborn en 1959 (« Réalité de la rédemption dans la réalité de la création ») s'inscrit dans la suite du colloque rapporté plus haut : athéisme et théisme, conditionnement théologique et pastoral de l'unité entre la création et la rédemption, la vie chrétienne étant le lieu de cette unité. Un écrit publié à Graz en 1960 (« L'individu dans l'Eglise ») met en garde « contre toute forme, grossière ou subtile, de totalitarisme religieux »... Le recueil s'achève sur une conférence adressée en 1954, à Paderborn, à des prêtres, conférence qui présente Marie comme l' « image typique de l'apostolat et de la pastorale ». Sur ces divers thèmes, inégalement selon que leur soubassement théologique nous sera assimilable ou non, le Père Karl RAHNER provoquera ou aidera notre réflexion, et aussi quand, dans cette autre conférence, donnée à Munich, en 1955, dont l'accent est très direct, il tente de discerner la physionomie du « monde qui vient »...

Le présentateur français des textes du Père Karl RAHNER prend soin, à plusieurs reprises, d'indiquer que les propos de celui-ci sur l'Action Catholique ne correspondent pas exactement à l'expérience française. C'est principalement en fonction de cette expérience que semble avoir été conçue et écrite *l'Initiation à l'Action Catholique* de M. le chanoine Emile VAUTHIER (Editions de la Chronique sociale de France, Lyon, 1962, 200 p.). Une étude mondiale de l'Action Catholique, doctrinale et documentaire, n'existe pas encore à notre connaissance; elle montrerait la multiplicité des initiatives locales et nationales, et comment les directives des papes — qui souvent reflètent elles-mêmes la situation italienne — sont diversement entendues ou vécues par les clercs et les laïcs.

Mais ceci dit, qui ne veut pas être restrictif, ce petit volume constitue certainement le meilleur condensé que nous puissions consulter. Il est la réédition en même temps que la révision de la même *Initiation* jadis publiée par les soins de l'*Ami du Clergé*, à Langres. M. Joseph FOLLIET, qui le préface, l'annonce apte à répondre « à peu près à toutes les questions » aussi bien du chrétien qui la connaît de l'intérieur que de celui qui l'examine « de l'extérieur, en sympathisant, voire en critique ». Les protestants peu avertis en cette matière auraient eu profit à lire M. le chanoine VAUTHIER avant M. l'abbé COMBLIN, dont nous avons signalé, l'an dernier, l'original et très discuté « *Echec de l'Action Catholique* » ?

Certaines « expériences » catholiques sont difficiles à faire pour des protestants. Tel est le cas en ce qui concerne cette Action Catholique, identique en son principe, toujours mouvante en sa réalité quotidienne, ou du moins annuelle. C'est pourquoi il est très heureux que cette année 1962, qui a vu le réédition du « manuel » de M. le chanoine VAUTHIER, ait été marquée par la parution du meilleur livre que nous puissions tenir en mains actuellement comme document vivant : *Les chrétiens dans le monde rural*, par MM. Pierre TOULAT, Ange BOUGEARD et Joseph TEMPLIER (Editions du Seuil, 1962, 416 p.). Tel fut le propos de ses auteurs, non pas des reporters ni même des observateurs qualifiés, mais des « acteurs » : « montrer ce qui caractérise les principales forces vives de l'Eglise (entendez : de l'Eglise catholique) au travail dans le monde rural », nous présenter « une coupe dans un tissu vivant » (p. 8-9).

Un chapitre liminaire esquisse la physionomie rurale de la France actuelle, qu'il s'agisse des familles, des villages, des institutions : « Un monde qui bouge ». Puis vient la première partie du livre, qui traite des « laïcs ». On voit tout d'abord ces mouvements qui portent les sigles JAC et JACF (Jeunesse Agricole Catholique) et MFR (Mouvement Familial Rural) à travers la presse, plus exactement à travers quelques journaux : *Le Monde*, *L'Express*, *France-Observateur*, *Témoignage Chrétien*. La vitalité qu'on admire dans

ces pages produit quelques propos « excessifs », tel celui-ci : « *Paris-Match* et *France-Soir*, pour ne prendre que ces deux exemples, n'ont pas soufflé mot du Congrès mondial de la Jeunesse Rurale à Lourdes, en 1960, alors que c'était le premier événement du genre depuis la venue de Jésus-Christ » ! (p. 76). Le plus intéressant du livre commence ensuite, quand nous entrons dans la doctrine vécue de l'Action Catholique rurale : méthodes de travail, relations avec le syndicalisme, caractère familial du mouvement, situation des femmes, des jeunes et des enfants, action internationale de ces jeunes... âme profonde des mouvements : ni syndicat ni confrérie, ni patronage ni parti chrétien, mais « coordination de forces naguère dispersées » (p. 123), ceci devant être entendu dans la lumière des propos essentiels à l'Action Catholique : « Si, pour (les dirigeants laïcs des mouvements), l'évangélisation du monde ne peut se faire sans l'assomption de toutes les réalités humaines, c'est qu'ils ont découvert combien la christianisation d'un peuple ou d'un milieu se joue au niveau de la vie de tous les jours » (p. 89). Ou bien : « La mission du MFR est de répercuter l'Evangile sur tout le milieu rural, les personnes qui y vivent, les questions qui s'y posent, les organismes et institutions qui y naissent et s'y développent » (p. 135)...

Il n'existe pas de cloison étanche, évidemment, entre cette première partie et la seconde, qui traite principalement des « prêtres ». L'aumônier s'interroge sur ce que signifie pour lui l'Ordre qu'il a reçu, ce que signifient les verbes de la liturgie : baptiser, prêcher, présider... en dehors du ministère paroissial classique, et ses réponses originales sont d'un grand intérêt, nous montrant la mouvance du sacerdoce catholique. Il indique quelles sont ses relations avec ses confrères qui exercent ce ministère paroissial, et les tensions qu'on trouve là ne nous sont pas étrangères, à nous Réformés de France qui nous étonnons parfois du nombre des pasteurs dirigés vers des formes nouvelles de service... Diverses initiatives missionnaires sont décrites : Mission de France, Frères des campagnes, Mission générale..., et sont aussi mentionnées les communautés sacerdotales de séculiers qui retrouvent une tradition ancienne. Des données sur la « pastorale d'ensemble » achèvent la partie rédigée du livre, suivies par toute une série d'annexes et de documents qui portent sur les origines et l'organisation de la JAC-JACF et du MFR, les organisations professionnelles agricoles, les thèmes qui ont été étudiés de 1950 à 1962, des cartes et tableaux qui montrent la diffusion des publications rurales catholiques en France proportionnellement à la population de chaque département; à la population rurale s'entend, c'est-à-dire à celle qui compte moins de 2.000 habitants agglomérés.

La richesse, jaillissante, très près de la vie, de l'expérience quotidienne, de ce volume en fait tout l'intérêt pour nous, et spécialement pour ceux d'entre nous qui vivent, consciemment, dans le

monde rural. Faut-il s'étonner que la dimension œcuménique manque totalement dans cet ouvrage qui annonce tranquillement « les chrétiens... » et ne parle que de catholiques (sauf une citation du frère Roger SCHUTZ, p. 262), ce qui — en ce qui concerne certains départements du moins, Ardèche, Doubs, Drôme... — étonne quelque peu ?

\*\*

Dans le tome III de *l'Histoire du Catholicisme en France*, M. LATREILLE nous avait avertis qu' « il y aurait une grave erreur d'optique à envisager l'histoire du Concile du Vatican dans la seule perspective du catholicisme français... » (p. 392); cependant, le peu de place qu'il a cru devoir faire en toute justice au I<sup>e</sup> Concile du Vatican nous permet de mesurer quelle transformation s'est opérée — dans tout le monde catholique c'est évident, mais en France aussi — à l'époque du II<sup>e</sup> Concile du Vatican. Si les espoirs qu'on place en celui-ci se réalisent — serait-ce simplement dans la ligne de *l'aggiornamento* spirituel ou moral que souhaite JEAN XXIII — ses Actes auront plus d'ampleur que ceux du précédent, prématûrement interrompu. A vrai dire l'un et l'autre sont, partiellement et sous divers aspects, solidaires; on le rappellera plus loin. Pour le moment nous notons que les théologiens et les historiens, spécialement durant la récente période préparatoire, ont à maintes reprises rappelé à ceux qui l'avaient un peu vite oublié ce qu'avaient été l'œuvre et les projets de Vatican I.

C'est ce que fit le Père Henri RONDET, S.J., dans *Vatican I. Le Concile de Pie IX : la préparation, les méthodes de travail, les schémas restés en suspens* (éditeur P. LETHIELLEUX, Paris, 1962, 224 p.). On trouvera là présentés : la préparation et la marche générale du Concile; plus longuement, l'élaboration doctrinale, la mise en forme des *schémas* qui devaient être soumis aux Pères; ensuite, les travaux mêmes du Concile, constitution *Dei Filius* sur la raison et la foi, constitution *Pastor aeternus* dans laquelle est définie l'infalibilité pontificale, toutes deux pièces maîtresse de la structure catholique moderne. Enfin, l'auteur étudie les *schémas* restés en suspens et il met à la disposition de ses lecteurs, en version française, quelques documents importants.

Un « précis », tel est le *Vatican I* du Père RONDET, un bon instrument de travail parce que l'on y trouve, accompagnant constamment le texte, les références aux tomes de MANSI (*Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collectio*) qui constituent la masse documentaire essentielle dans laquelle tout le monde puise. En plusieurs endroits, on constatera la continuité entre Vatican I et Vatican II : souci que les officiers de la Curie romaine soient recrutés dans l'univers, souhait d'une réforme du breviaire, souci de l'unité chrétienne...

Il est devenu banal de juger et de dire que Vatican I a déséquilibré l'édifice ecclésiologique, non pas en définissant l'infailibilité pontificale, mais en en restant là, et qu'une des tâches maîtresses de Vatican II devrait être de rééquilibrer cet édifice. La théologie de l'épiscopat fut certainement le thème le plus fréquent des articles, colloques, livres catholiques-romains depuis les premiers mois de l'annonce du Concile maintenant ouvert. Ce n'est pas une mince contribution à cette réflexion qu'ont apportée les Editions du Cerf en publiant l'ouvrage collectif intitulé *L'Episcopat et l'Eglise universelle* (collection *Unam Sanctam*, n° 39, Paris, 1962, 834 p.). Sous la direction des Pères CONGAR et DUPUY, une vingtaine de collaborateurs, dont les noms sont souvent connus de nos lecteurs, ont groupé leurs travaux : abbé COLSON, Pères DEJAIFVE et K. RAHNER, Dom O. ROUSSEAU, chanoine THILS...

Telle est l'ordonnance, en cinq parties, de ce volume : I. L'épiscopat dans son rapport au Christ, la hiérarchie comme ministère et comme service (le titre est annoncé dans cette forme redondante; en cette partie la plus grande place est tenue par des études néotestamentaires et traditionnelles dues au Père CONGAR); II. L'épiscopat dans son rapport aux apôtres, selon la littérature chrétienne primitive (ici intervient M. COLSON); III. L'épiscopat dans son rapport au peuple de Dieu (ministère de l'évêque au sein de l'Eglise universelle d'une part, dans l'Eglise particulière d'autre part); IV. L'épiscopat dans son rapport au pape (on renoue là explicitement avec les travaux du I<sup>e</sup> Concile du Vatican); V. Quelques recherches sur la théologie de l'épiscopat, enfin, sont indiquées (bilan assez maigre qui est confié à M. LÉCUYER, dont les divers travaux sur le sacrement de l'Ordre sont bien connus).

Il est bien évident que cet ouvrage se situe dans le cadre de la doctrine catholique-romaine. Le primat du pape, par exemple, n'est pas attribué à des conditions historiques, mais au donné révélé. Mais aussi, la collégialité épiscopale est constamment rappelée comme « une donnée fondamentale de la constitution de l'Eglise » (p. 22); et c'est ici que le travail des théologiens catholiques-romains revêt un intérêt œcuménique. On est bien obligé d'observer cependant que, pour le moment, il s'agit seulement de recherches et de souhaits; les curieux qui commenceront par la quatrième partie leur consultation de *L'Episcopat et l'Eglise universelle*, en prendront vite conscience. De cette « restriction », les auteurs du recueil ne sont évidemment pas responsables, leur labeur vient en son temps, et le total de leur ouvrage, riche et varié, compose un précieux instrument de travail pour notre connaissance du catholicisme.

Un autre recueil d'études, moins épais certes et moins important que le précédent, a été publié par la Maison Desclée et C<sup>ie</sup> et offert à Mgr WEBER, de Strasbourg, pour le cinquantenaire de son ordina-

tion sacerdotale : *Parole de Dieu et Sacerdoce* (Paris, 1962; 306 p.). Le titre attire l'œil du protestant en quête de littérature théologique qui l'intéresse. Les noms qu'il reconnaît lui sont de surcroit une garantie : URS von BALTHASAR, CAZELLES, FEUILLET, NEDONCELLE... Et plusieurs études, en fait, retiennent son attention, spécialement celles qui justifient le titre qu'il a lu.

Ainsi, le Père CONGAR écrit-il sur « Les deux formes du pain de vie dans l'Evangile et dans la Tradition ». Il invite ses lecteurs, ici encore, à un rééquilibre. D'une part la tradition protestante est tombée, juge-t-il, dans le travers de réduire les moyens de grâce à la Parole. (Pourquoi l'orthographe de SMALKALDE est-elle transformée en celle de SCHMALKALDE dans le cours de cet article ? P. 37, note 3; p. 39, note 2; p. 40, note 1...) D'autre part, « on peut avouer, déclare-t-il, qu'on a souvent, chez nous, tendu à ne pas voir assez l'inclusion de la foi dans le sacrement...; en conséquence, on n'a pas suffisamment marqué que la fonction de la parole est *intérieure* au sacerdoce... » (p. 45). Ce disant, il indique quand même : « Il ne serait pas difficile de recueillir, après le Concile de Trente, des témoignages catholiques gardant toute la richesse évangélique et traditionnelle de la notion du sacerdoce » (p. 45). Et de citer tout aussitôt BOSSUET, dans le Catéchisme du diocèse de Meaux. Mais si l'on voulait apprécier exactement l'enseignement commun des quatre siècles passés, combien d'autres témoins rencontrerait-on qui n'avaient pas gardé cette « richesse évangélique » ! Cependant, l'histoire seule ne nous intéresse pas, et nous voulons retenir l'orientation que donne le Père CONGAR.

Plus loin, dans le même recueil, l'aumônier des étudiants de Strasbourg, M. Pierre BOCKEL, fait écho au Père CONGAR, avec une intention directement pastorale, en un style plus abrupt : « Que le prêtre soit essentiellement le ministre de la Parole est une évidence théologique » (p. 217). Nous le voulons bien; mieux, nous nous en réjouissons, même si le mot « évidence » est légèrement risqué. Mais aux lecteurs catholiques qui « tiqueraient » sur l'adverbe « essentiellement » — ne serait-ce que parce qu'il bouscule le volume doctrinal des enseignements donnés par les canons du Concile de Trente — M. Pierre BOCKEL assène une série de citations péremptoires : 1 Corinthiens 1/17 (ce texte vaut-il directement pour un « prêtre » catholique-romain de 1962 ?), ORIGÈNE, le pontifical (rite de l'ordination) et PIE XII... qui, en effet, écrivait, en 1954, à des congressistes réunis à Montpellier, qu' « il n'est pas de tâche plus *essentielle* que d'annoncer au monde la Parole de Dieu ». C'est nous qui soulignons ici *essentielle*, car ce va-et-vient des textes que nous lisons, et de nos réactions, montre un catholicisme en marche dans une direction qui nous réjouit.

De cette direction nous ne distinguons évidemment pas les étapes

à venir, et nous ne croyons pas que la prochaine sera la simple reproduction de la Réforme historique. Dans le mouvement œcuménique nous prenons notre part de risques... Ce mouvement entraîne présentement une telle production en librairie qu'une nouvelle difficulté surgit pour les paroissiens, les pasteurs, voire les théologiens : comment choisir leurs lectures ? Méritent l'attention les deux volumes de l'ouvrage d'un dominicain canadien, le Père Bernard LAMBERT : *Le problème œcuménique* (Editions du Centurion, Paris, 1962; les deux volumes, 734 p.).

Avouons tout de suite nos travers : un protestant cherchera peut-être, comme le test d'une bonne information interconfessionnelle et donc d'un bon travail d'ensemble, les passages où il est parlé des formes de sa foi, doctrinales, liturgiques, disciplinaires... Il rencontrera sans doute des rédactions malheureuses. Par exemple celle-ci : « Or, une fois LUTHER et CALVIN disparus, c'est avec ses défauts comme ses qualités, ses certitudes comme ses improvisations que cette conception du christianisme fut canonisée, devint règle d'orthodoxie... Les dénominations protestantes échangent des critiques sur leurs fondateurs respectifs, mais pour chacune, le sien propre est infaillible » (p. 95). On voit bien ce que le Père LAMBERT a sans doute voulu dire dans la première phrase; mais les mots qu'il a utilisés (*canonisée, règle d'orthodoxie*) ont faussé son propos. Quant à l'*infaillibilité* qui serait reconnue à LUTHER ou à CALVIN, on ne voit pas du tout comment en expliquer l'intervention ici ! Mais si quelque calviniste que ces phrases n'ont pas découragé, poursuit sa lecture, il aura bientôt l'occasion de « boire du petit lait » : « Le luthéranisme, après avoir pris la tête de la Réforme, fut assez vite dépassé et de manière définitive par le calvinisme... » (p. 97). Et : « Dans une très large mesure, l'apparition du Mouvement œcuménique contemporain est la résurgence de l'esprit œcuménique de CALVIN » (p. 98). Nous ne remarquons pas seulement cette déclaration parce que nous écrivons dans « La Revue Réformée », mais parce qu'elle ramène à notre mémoire telles ou telles consignes que donnait le réformateur aux destinataires de ses lettres, consignes auxquelles l'actuel œcuménisme n'a rien ajouté, par exemple celle de n'être pas conduits, dans les disputes théologiques avec les « papistes », par l'intention de « gagner » sur l'adversaire.

Mais ce n'est point correctement aborder l'œuvre du Père LAMBERT que de le faire principalement ou premièrement selon cette méthode. Cette œuvre réclame une lecture tranquille et entière; elle est contre-indiquée pour l'homme pressé ! En fait, une vaste information sert de soubassement au travail théologique de l'auteur. Que cette information soit souvent de source américaine, cela nous rend service, enfermés que nous sommes généralement dans la consultation de sources européennes; que les bas de pages ne soient pas alourdis par des masses de références, selon la mode que suivent

avec complaisance trop de théologiens, cela nous repose et ne nous paraît pas moins sérieux.

Chance historique de l'Unité, genèse de la séparation de l'Eglise en Eglises, modes du passage de ces Eglises à l'Eglise, problème de l'essence du christianisme, de la mission de l'Eglise dans le monde, puis de sa structure, et ensuite de sa liturgie : tel est le développement de la plus grande partie de l'ouvrage. Viennent ensuite l'examen psychologique et sociologique du christianisme en mouvement d'unité. Deux chapitres, enfin, sont réservés à l'Orthodoxie et à Israël. Juste apparaîtra l'insertion de celui-ci. Mais pour celle-là on jugera peut-être que le protestantisme, mieux répandu au travers de tout l'ouvrage, a la part plus belle.

L'auteur est donc un catholique-romain, et qui déclare de prime abord que sa pensée, avant qu'il n'écrive quoi que ce soit, s'est tournée vers son Eglise, « mère vénérable à l'inépuisable sagesse » (p. 9). Mais cela ne l'a pas empêché de tracer et de suivre les grandes lignes d'une authentique « œcuménologie », selon le terme qu'emploie Dom Olivier ROUSSEAU. Quand on a lu le nom du Père Bernard LAMBERT, on s'est peut-être demandé quel était cet inconnu qui ajoutait deux volumes à tant d'autres sur les rayons des libraires. Cet inconnu avait certainement travaillé depuis long-temps, dans la discréction, car son intervention a d'emblée une remarquable qualité.

Puisque nous parlons œcuménisme, terminons cette chronique par un livre d'histoire ecclésiastique. On y verra quel fut le souci conciliaire pour un pape moins heureux dans la préparation de son dessein que ne vient d'être JEAN XXIII, nous voulons dire PAUL III. La Hongrie, l'Espagne, divers pays, parmi lesquels il convient de mentionner particulièrement la Belgique et l'Allemagne, ont, depuis la fin du xix<sup>e</sup> siècle, entrepris de publier la correspondance des nonciatures pontificales. Or la France, dont la nonciature permanente fut l'une des premières et des plus importantes, était notamment défavorisée; on le déplorait. Les tentatives faites au début de ce siècle par M. l'abbé FRAIKIN et par Dom ANCEL n'avaient pas eu de suite. Heureusement, voici que la publication souhaitée reprend, et dans de bonnes conditions, sous le patronage de la Faculté d'Histoire ecclésiastique de l'Université grégorienne, et de l'Ecole française de Rome, ainsi qu'avec l'aide du Centre national de la Recherche scientifique. C'est M. le chanoine LESTOCQUOY, historien dont le nom est connu et estimé, qui entreprend cet ouvrage : *Correspondance des nonces en France, Carpi et Ferrerio (1535-1540) — Acta nuntiaturae gallicae 1.* — Presses de l'Université grégorienne à Rome, et Editions E. de Boccard, à Paris (1961); LII et 645 p.

Dans ce premier ouvrage on ne trouve pas, malgré son épaisseur,

tous les textes en leur état complet. Rappelons à ceux qui l'ignorent que la règle était, pour les nonces, d'écrire au moins tous les quatre jours, que souvent ils écrivaient plus fréquemment, et qu'on leur recommandait de ne pas être trop brefs. Pour « les choses d'importance » seulement, annonce M. LESTOCQUOY, le texte original complet est reproduit; il est en italien. Pour le reste — et aussi parce qu'il arrive que le texte original soit perdu — on trouve des analyses, des résumés sobres et précis, établis en langue française. A plusieurs reprises nous aurions sans doute aimé lire un document complet, par exemple telle lettre de NOBILI à RICALTO (10 juin 1537; p. 267) dans laquelle nous aurions entendu l'opinion du roi FRANÇOIS I<sup>e</sup> sur les luthériens et le Concile; original et copies en ont été perdus.

Les nonces menaient la vie de la cour, et leurs rapports, d'un ton parfaitement « profane », donnent une fidèle image de celle-ci. L'indisposition d'un prince, une étape pénible en quelque lieu du royaume, un abcès ou une diarrhée du roi, quelques milliers de lansquenets qui se déplacent sur les frontières, des galères qu'on réclame contre Tunis et que FRANÇOIS I<sup>e</sup> n'accordera pas, un chapeau de cardinal qui, vingt fois sollicité, ne vient pas... Tels sont les menus faits qu'on peut y lire à longueur de pages. A travers ces menus faits, on voit se jouer toute la politique des « grands » de ce temps-là : CHARLES-QUINT, dont FRANÇOIS I<sup>e</sup> se méfie, HENRY VIII dont la théologie est flottante parmi les troubles politiques. Ni le danger turc ni le péril protestant ne réunissent ces princes chrétiens.

Du protestantisme en particulier nous aimeraisons entendre parler davantage tout au long de ces documents, en de telles années ! Ici ou là nous apprenons qu'une troupe de lansquenets est pour moitié catholique, pour moitié protestante; que la répression des anabaptistes s'exerce en Flandre; que MÉLANCTHON (orthographié par erreur MÉLANCTHON, p. 43, ce qui blesse l'œil dans une édition aussi remarquablement soignée) accepterait le sacrement de l'autel et la suprématie du pape... Mais cela paraît bien peu au lecteur protestant. Il convient donc de lui rappeler que la fonction des nonces de ce temps-là était très différente de celle — pour le moins ambiguë, et qu'on s'étonne de ne pas voir dénoncer plus souvent qu'à l'occasion de quelque crise — des nonces d'aujourd'hui; ils étaient strictement des diplomates, représentants d'un souverain étranger. Les questions religieuses n'étaient pas de leur ressort; rois, ministres et gens de la Sorbonne étaient là-dessus bien d'accord. Mais de plus, il convient peut-être d'entendre là une leçon de l'histoire, théologiens incorrigibles que nous sommes plus ou moins, qui portons de telles lunettes que nous ne voyons plus les faits. Le Père Bernard LAMBERT était bien conscient de notre travers quand il commençait son chapitre sur le problème historique de l'Eglise et des Eglises par cette phrase : « A la base du travail œcuménique, s'il y a les principes, il y a aussi les faits » (p. 77).

CONFERENCE INTERNATIONALE REFORMEE

**LE CHRÉTIEN ET L'ÉTAT**

du 27 au 30 août à Bruxelles — Belgique

- *L'enseignement biblique sur l'autorité de l'Etat,*  
par le Dr Pierre MARCEL, France.
- *La nature et la tâche de l'Etat,*  
par le Dr Herbert FROST, Allemagne.
- *La puissance du glaive et son développement moderne,*  
par A. POT, Pays-Bas.
- *Le Chrétien et la Démocratie moderne,*  
par le Prof. Dr H. VAN RIESSEN, Pays-Bas.
- *Le Chrétien et l'Etat totalitaire,*  
par le Dr Hans DOMBOIS, Allemagne.

Pour tous renseignements complémentaires, programme complet, inscriptions, s'adresser 8, rue de Tourville, Saint-Germain-en-Laye, Seine-et-Oise, France.

Vu l'abondance des matières d'actualité, nos rubriques : Bibliographie, Nouvelles brèves, etc..., sont reportées au prochain numéro.

# LA REVUE RÉFORMÉE

## Abonnements, envois de fonds et dons

Les abonnements **de solidarité** permettent d'assurer le service de la Revue.

a) *à prix réduit*, aux pasteurs (ou assimilés) et aux étudiants ;

b) *gratuitement* aux bibliothèques d'hôpitaux, de sanas, de prisons, etc... ;

c) aux bibliothèques d'étudiants et de diverses Facultés, afin d'y faire connaître nos publications et en vue d'une raisonnable propagande.

Pour soutenir notre œuvre et faciliter nos publications, des **dons** peuvent être adressés soit par des coreligionnaires français qui désirent s'associer à notre travail, soit par des protestants étrangers qui, sans vouloir s'abonner à la *Revue Réformée*, sont cependant heureux de participer à notre effort.

**FRANCE** : Commandez : 8, rue de Tourville, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.).

Abonnements, envois de fonds et dons : M. Jean MARCEL, 23, rue de Tourville, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.). C.C.P. 7284.62.

Abonnement : 14 F. Abonnement de solidarité : 25 F ou plus.

Pasteurs et assimilés, étudiants : prix réduit, 9 F.

**ALLEMAGNE** : Pastor Wilhelm LANGENOH, Rheydt, Kirchstrasse 1. Konto Nr. 48 54. Städt. Sparkasse, Rheydt, Postcheckamt : Köln 7275.

Abonnement D.M. 12 ; Étudiants : D.M. 8.

**BELGIQUE** : M. le pasteur Paulo MENDES, 275, avenue Charles-Quint, Bruxelles-Ganshoren. Compte courant postal 3776.05.

Abonnement : 120 francs belges. Abonnement de solidarité : 180 francs belges ou plus.

Pasteurs et étudiants : 100 francs belges.

**ETATS-UNIS, CANADA** : STECHERT-HAFNER Inc., 31 East 10th Street, New-York 3, N.Y. (U.S.A.).

Abonnement : \$ 3, . Abonnement de solidarité : \$ 6 ou plus.

**GRANDE-BRETAGNE** : The Rev. G. S. R. Cox, 68, Warren Avenue, Bromley, Kent. Abonnement : £ 1, Student sub. sh. 13.

**ITALIE** : Libreria di Cultura Religiosa, Piazza Cavour 32, Roma, C.C. Postale 1/26922.

Abonnement : lires 1.500.

Pasteurs et assimilés, étudiants : lires : 1.000.

**PAYS-BAS** : M. Th. J. BAERTSEN, Leijweg 176, s'-Gravenhage. Postrekening Nr. 384573. Telefoon : 335703.

Abonnement : FL 11. Abonnement de solidarité : FL 20 ou plus.

Etudiants : prix réduits : FL 7.

**PORTEGAL** : Rui Antonio RODRIGUES, Bairro da Boavista, 9-1<sup>e</sup>, Ponta Delgada, S. Miguel, Açores.

Abonnement : 60 \$ 00.

Pasteurs et assimilés, étudiants : 43 \$ 50.

**SUISSE** : M. R. BURNIER, 39, boulevard Graney, Lausanne. Compte postal : II.6345.

Abonnement : 12,50 francs suisses. Abonnement de solidarité : 25 francs suisses ou plus.

Pasteurs et assimilés, étudiants : prix réduit, 8,50 francs suisses.

AUTRES PAYS : F 15,—

# PUBLICATIONS DISPONIBLES

## (Extraits)

(au siège de *La Revue Réformée*, cf. page 3 de la couverture : France)

|   | F              |
|---|----------------|
| Jean DE SISMONDI (1773-1842). Précurseur de l'Economie Sociale .....  | 6,—            |
| Pierre BOURGUET, <i>Opinions sur le Concile</i> (2 <sup>e</sup> éd.) .....  | 6              |
| Jean CALVIN, <i>Sermons sur la mort et passion du Christ</i> (Esaïe LIII) .....   | 5,—            |
| <b>Jean CALVIN :</b>  |                |
| <i>La Nativité</i> :  |                |
| 1. L'Annonce faite à Marie et à Joseph .....  | 4,—            |
| 2. Le Cantique de Marie .....   | 4,—            |
| 3. Le Cantique de Zacharie .....  | 4,—            |
| 4. La Naissance du Sauveur .....  | 4,—            |
| Les quatre fascicules ensemble .....  | 12,—           |
| <i>Brève Instruction chrétienne</i> , Adaptation en français moderne, « Les Bergers et les Mages » .....  | 3,45           |
| <i>Petit Traité de la Sainte-Cène</i> , Adaptation en français moderne, « Les Bergers et les Mages », .....   | 3,45           |
| <b>Auguste LECERF :</b>   |                |
| <i>La Prière</i> .....  | 4,50           |
| <i>Des Moyens de la Grâce</i> .....   | 6,—            |
| <i>Le Pêché et la Grâce</i> .....   | 4,50           |
| <b>Pierre MARCEL :</b>  |                |
| <i>Le Baptême, Sacrement de l'Alliance de Grâce</i> .....   | 8,—            |
| <i>L'Actualité de la Prédication</i> .....  | 4,50           |
| <i>A l'Ecole de Dieu</i> , Catéchisme réformé (9,60 F). <i>A l'Ecoute de Dieu</i> , Manuel de direction spirituelle .....   | (port en plus) |
| <i>Gethsémané</i> .....   | 7,—            |
| <i>Le témoignage en parole et en actes</i> .....  | 2,—            |
| <i>Christ expliquant les Ecritures</i> .....  | 2,—            |
| <i>Catholicisme et Protestantisme</i> , Lettre pastorale du Synode général de l'Eglise réformée des Pays-Bas sur l'Eglise catholique-romaine. 4 <sup>e</sup> éd., « Les Bergers et les Mages », ..... | 6,90           |
| <i>La Confession de Foi des Eglises réformées en France</i> , ou Confession de La Rochelle. Format de poche, « Les Bergers et les Mages » .....   | 3,30           |
| <i>Sécularisation du Monde moderne</i> , par H. DOOVWEERD, R. GROB, D. M. LLOYD-JONES, Jean CADIER, André SCHLEMMER, etc. .....   | 5,             |
| G. C. BERKOUWER, <i>Incertitude moderne et Foi chrétienne</i> .....   | 4,50           |
| Théodore DE BÈZE, <i>La Confession de Foi du Chrétien</i> , Texte modernisé, Introduction, préface et notes de Michel Réveillaud .....  | 9,—            |
| Herman DOOVWEERD, <i>La nouvelle tâche d'une philosophie chrétienne</i> ...   | 6,—            |
| Pierre LESTRINGANT, <i>Le Ministère de l'Eglise auprès des malades</i> .....  | 8,—            |
| John MURRAY, <i>Le Divorce</i> .....  | 6,—            |
| Arthur PFENNINGER, <i>Pour l'Honneur de Dieu</i> (Le drame de la vie de Calvin), Pièce en trois actes, adaptation française d'Edmond Duménil .....  | 4,50           |
| <b>Aux Editions Labor et Fides de Genève (Suisse) :</b>   |                |
| (Diffuseur pour la France, Librairie Protestante, 140, bd St-Germain, Paris, 6 <sup>e</sup> ).  |                |
| Jean CALVIN, <i>Commentaire sur l'Epître aux Romains</i> , relié.   |                |
| Jean CALVIN, <i>Institution de la Religion Chrétienne</i> , 4 volumes.  |                |
| Jean CALVIN, <i>Commentaire sur le livre de la Genèse</i> .   |                |
| Jean CALVIN, <i>La vraie façon de réformer l'Eglise</i> .   |                |
| André BIÉLER, <i>L'Humanisme social de Calvin</i> .   |                |

*Le Gérant : Pierre Ch. MARCEL.*

I.F.Q.A., CAHORS. - 31.257. - Dépôt légal : II-1963